



**CLUB**

du développement durable

→ ACTEURS  
→ COMMUNES  
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

**20**

PLÉNIÈRE DU 21 AVRIL 2011

**ACTUALITES ET POINTS D'AVANCEMENT DES  
DEMARCHES GLOBALES DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDAS 21  
LOCAUX**

## Contexte et objectifs

Depuis 2006, le Club pour le développement durable a fait état des avancées des démarches communales, notamment des Agenda 21, en lien avec les outils et cadres nationaux.

L'objectif de cette séance est de présenter l'actualité nationale, notamment les nouveaux cadres et supports pour accompagner l'élaboration et l'évaluation stratégique des Agenda 21 locaux.

Il s'agit aussi de zoomer sur le contexte lyonnais grâce à la veille territoriale réalisée depuis 2009 auprès des communes du Grand Lyon et grâce à des témoignages de communes, déjà avancées dans leurs agendas 21.

## Principaux éléments de discussion

### Actualités nationales et locales :

- **La Stratégie Nationale de Développement durable 2010-2013**, adoptée le 27 juillet 2010 en Conseil Interministériel, est un **cadre stratégique**, proposé à tous les acteurs. Elle s'impose à l'Etat, qui remet un **rapport annuel de suivi de sa mise en œuvre au parlement**. Toutes les parties prenantes, dont les collectivités territoriales, pourraient, en partageant et s'appropriant ses objectifs dans leur propre action, contribuer au nécessaire changement sociétal visé.
- **Le référentiel pour l'évaluation des Agendas 21** vise à mesurer la **plus value d'un Agenda 21 sur le territoire**, sans visée comparative entre territoires. Il se place au niveau stratégique des attendus politique. Des questions stratégiques et une quarantaine d'indicateurs clés y sont proposés, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux. Un applicatif excel téléchargeable permet à chaque territoire de construire son propre référentiel d'évaluation.
- **L'appel à reconnaissance national** : l'objectif est d'avoir 1000 Agenda locaux en 2013 dont 250 seraient reconnus. En 2011 sur 700 démarches Agenda 21 locaux recensés, 193 projets bénéficient d'une reconnaissance nationale. (date limite de candidature 2011 : **1er juin**).
- La Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) de Rhône Alpes propose un service **d'assistance méthodologique**, technique, de formation, d'information et de sensibilisation, en s'appuyant sur les **DDT** (ex DDE-DDAF). Elle propose aussi un **soutien financier** aux collectivités via un appel à projet (date limite de candidature 2011 : **30 juin**). En Rhône-Alpes, il y a 90 démarches d'Agenda 21 recensés, dont 29 sont reconnus.
- **La veille territoriale** réalisée auprès des 58 communes du Grand Lyon montre une grande diversité dans la manière de contribuer au développement durable : de la démarche d'Agenda 21 (20 communes dont 5 en phase de bilan ou d'évaluation) à une autre démarche formalisée (30 communes) ou à des actions sectorielles dont certaines sont à valoriser.

### Les témoignages des communes montrent que les démarches d'agenda 21 apportent :

- **En interne**, une évolution du fonctionnement de la collectivité :
  - aide au management, par une évolution et une valorisation des métiers (ex : *Saint-Fons*), permet de dépasser les clivages et de mobiliser les services autour d'un projet commun (ex : *Sainte-Foy-lès-Lyon*), ou de revisiter l'organigramme de la collectivité (ex : *organisation par pôles de Dardilly*)
  - plus de transversalité en faisant entrer le développement durable dans toutes les délégations, soit en faisant le choix de ne pas avoir d' élu au développement durable (ex : *Dardilly*), soit en faisant porter à chaque élu une action (ex : *Saint-Priest*)
  - aide à la formalisation de processus (ex : *mandat pour l'évaluation participative à Rillieux-la-Pape ; ou à la participation en précisant le rôle des acteurs à Sainte-Foy-lès-Lyon*)
- **Sur le territoire**, les premiers bénéficiaires repérés concernent l'implication des habitants et leur meilleure compréhension de la démarche et des actions (ex : *Rillieux-la-Pape*) et l'émergence de l' « habitant-acteur » au service de l'intérêt municipal et d'une plus grande convivialité dans la ville (ex : *Saint Priest*).

**Les difficultés** principales restent la mobilisation de tous les acteurs d'un territoire (ex : *entreprises à Dardilly, habitants de 30-45 ans à Saint-Priest*), et le financement pérenne des démarches et des actions dans un contexte de budgets des collectivités contraints.

- 9h**                    **Introduction**  
*Michel Reppelin*, Président du Club pour le développement durable,  
Vice Président du Grand Lyon chargé du développement durable  
Déroulement de la séance, *Christine Malé*, Mission Coordination Territoriale
- 9h15**                    **Présentation de la Stratégie Nationale de Développement durable 2010-2013 : quelle articulation avec les projets des collectivités ?**  
**Le référentiel pour l'évaluation des Agendas 21 locaux**  
**Mise en place des Agendas 21 en France et en Rhône Alpes**  
Intervention :  
Pour le Commissariat Général au Développement Durable Ministère de l'Ecologie, du logement et du Développement Durable :
  - *Nicole Jensen*, Chef du bureau de la Stratégie Nationale de Développement Durable
  - *Magali Bardou*, Bureau des territoires*Pour la DREAL Rhône Alpes*
  - *Bernadette Fournier*, Service Développement Durable, Grenelle, Partenariats, Pôle Piliers économiques et social, et partenariats
- 10h15**                    **Echanges**
- 10h35**                    **Pause**
- 11h**                      **Présentation de la synthèse de la veille territoriale : fiches communales réalisées en 2010 identifiant les pratiques développement durable**  
*Corinne Blanchet*, ABCD-Durable
- 11h15**                    **Regards croisés sur les difficultés et les apports des démarches d'Agenda 21 : débat avec les intervenants de la matinée autour de témoignages de collectivités avancées en matière d'Agenda 21 :**  
**« Après plusieurs années de vie de votre Agenda 21, quels apports ont eu ces démarches globales sur votre territoire communal et vos pratiques, quelles difficultés persistent ? »**  
*Intervention :*
  - **L'Agenda 21 de Rillieux-la -Pape** : les conclusions tirées du processus d'évaluation participative de l'Agenda 21 (*Marion ATHIEL*, Chargée de mission Agenda 21)*Témoignages :*
  - **L'Agenda 21 de Saint-Fons** (*David Leyval*, Directeur général adjoint)
  - **L'Agenda 21 de Saint-Priest** (*Corinne Dubos*, Adjointe au développement durable et *François Zanette*, Chargé de mission Agenda 21)
  - **L'Agenda 21 de Dardilly** (*Frédéric Brocard*, Directeur général des services)
  - **L'Agenda 21 de Sainte-Foy-lès-Lyon** (*Audrey Delahaye*, Chargée de Mission Agenda 21)
- 12h30**                    **Echanges**
- 13h**                      Evaluation, conclusions du vice-président Michel Reppelin

<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>B. PRESENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2010-2013 : QUELLE ARTICULATION AVEC LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS ? .....</b>	<b>7</b>
<b>C. LE RÉFÉRENTIEL POUR L’EVALUATION DES AGENDAS 21 LOCAUX .....</b>	<b>10</b>
<b>D. MISE EN PLACE DES AGENDAS 21 EN FRANCE ET EN RHÔNE-ALPES .....</b>	<b>13</b>
<b>E. PRÉSENTATION DE LA VEILLE TERRITORIALE : FICHES COMMUNALES REALISEES EN 2010 IDENTIFIANT LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>19</b>
<b>F. REGARDS CROISES SUR LES DIFFICULTES ET LES APPORTS DES DEMARCHES D’AGENDAS 21 .....</b>	<b>22</b>
F.1- L’Agenda 21 de Rilleux-la-Pape.....	22
F.2- L’Agenda 21 de Saint-Fons .....	25
F.3- L’Agenda 21 de Dardilly .....	27
F.4 - L’Agenda 21 de Sainte-Foy-lès-Lyon .....	29
F.5 - L’Agenda 21 de Saint-Priest.....	30
<b>G. CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>
<b>SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 21 DECEMBRE 2010 .....</b>	<b>35</b>

## A. INTRODUCTION

**Michel Reppelin**

*Vice-président du Grand Lyon,  
Président du Club pour le développement durable,*

Bonjour à toutes et à tous, et je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation pour cette nouvelle séance plénière du Club pour le développement durable.

Aujourd'hui, il n'y aura pas d'ateliers, ni de groupe de travail. En effet, nous accueillons des représentants du Ministère du Développement Durable, venus de Paris nous apporter les dernières nouvelles en matière de développement durable et faisant suite au Grenelle de l'Environnement. L'Etat est également représenté par une intervenante de la DREAL Rhône Alpes.

Nous vous proposons une séance d'échanges, entre les instances nationales et celles du territoire de l'agglomération, que nous pourrions qualifier de proches du terrain et de « besogneux » : les maires et les chargés de mission qui se sont lancés dans des Agenda 21 ou d'autres thématiques comme le Plan Climat, volet à part entière d'un projet territorial de développement durable de type Agenda 21. Il sera ainsi intéressant de toucher du doigt et débattre de nos difficultés et nos succès, d'avoir un regard national sur nos pratiques, grâce aux échanges que nous aurons dans cette nouvelle séance du Club.

Nous avons une démarche originale : le Grand Lyon a son Agenda 21 depuis 2005 (il a vécu depuis des révisions, et des adaptations). Le Club, qui en est une action, fédère les 58 communes du Grand Lyon afin d'aider la montée en compétences des communes, de dynamiser les initiatives et de partager les bonnes pratiques de nos communes.

Ce qui se fait au niveau communal est assez varié. Certains sont en avance, certains démarrent. Nous avons réalisé un bilan de ces initiatives communales, dans le cadre d'une veille sur ce qui se fait dans les communes. Nous avons ainsi pu mettre en exergue les actions de développement durable qui font sens, avec l'appui d'ABCD-Durable qui en a réalisé une synthèse.

Quelles que soient les propositions « formatées » ou les incitations, il faut adapter la politique de développement durable à la taille des communes, en étant dans le pragmatisme, le sur-mesure.

Ce qui nous importera aussi aujourd'hui plus spécifiquement, c'est la manière d'évaluer un Agenda 21, et de suivre les actions, la manière de choisir et mettre en place des indicateurs pour mesurer les progrès et les effets dans une logique d'amélioration continue.

Bien que le Grand Lyon dispose d'un observatoire, qui produit des indicateurs et des référentiels dans tous les domaines (environnementaux, sociaux et économiques), nous devons trouver les moyens de montrer comment nos politiques progressent dans la prise en compte du développement durable et portent des fruits. Au sein du Grand Lyon, nous disposons déjà d'outils et de moyens pour y parvenir. Mais au niveau des communes c'est beaucoup plus difficile car ce sont des formats différents. Il va falloir partager et formuler des idées afin de construire des solutions adaptées.

Nous vous proposons que cette séance soit un espace de discussion ouverte, décontractée, à la recherche du débat constructif. Mais nous visons toujours à partager au service d'une action opérationnelle, pragmatique. Pour cela, nous avons besoin de vos avis pour nous recadrer ou nous réorienter.



**Christine Malé**  
*Mission Coordination Territoriale*

Je souhaite vous apporter quelques précisions concernant le déroulement de la journée.

En fonction des thématiques abordées au sein du Club, nous avons alterné plénières et ateliers. Nous avons déjà eu une séance sur la méthodologie d'élaboration des Agenda 21 locaux en 2006. Cette séance avait été riche d'échanges. Peu de communes étaient, à l'époque, mobilisées sur ce sujet. Nous nous sommes retrouvés en 2008 pour aborder le thème de l'évaluation et, notamment, des indicateurs. Nous avons débattu de la manière d'apprécier et de mesurer l'impact de l'action au service du développement durable. Des réflexions et outils nouveaux ont été produits depuis, c'est pour cela qu'il nous semblait intéressant aujourd'hui de faire le point.

Nous remercions chaleureusement les intervenants aujourd'hui présents : ils nous permettront de faire un emboîtement entre le cadre national, sa déclinaison à l'échelle régionale, et son articulation avec les dynamiques communales. Nous verrons alors certainement la disparité des situations que vous rencontrez, et des actions que vous mettez en place. Nous nous interrogerons aussi sur la manière d'évaluer l'impact des politiques de développement durable sur les territoires. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité cet échange entre les territoires communaux et d'agglomération et les messages énoncés au niveau national.

Nous aurons des témoignages de l'Etat, avec une intervention de *Nicole Jensen* pour mieux comprendre l'articulation de notre action avec la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), puis *Magali Bardou* apportera un éclairage sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable, et enfin *Bernadette Fournier*, de la DREAL Rhône Alpes, nous précisera les dynamiques qui se mettent en place au niveau régional pour accompagner les Agendas 21 locaux.

*Corinne Blanchet*, directrice d'ABCD-Durable, qui nous assiste dans la manière de construire les séances et ateliers du Club, nous présentera ensuite une synthèse de la veille territoriale. Elle se base sur 58 fiches communales que nous avons rédigées à l'issue de rencontres que nous avons eues avec les maires, élus, et correspondants techniques en 2010.

Nous vous remercions d'ailleurs pour la mobilisation et les réponses apportées à nos questions. Je tiens à préciser que ces fiches illustrent un état à un instant précis et que tout l'intérêt est de les actualiser afin qu'une dynamique se crée autour de ce travail.

Dans un deuxième temps, nous essayerons d'être à l'écoute de différentes expériences vécues au sein de l'agglomération. Nous remercions les cinq intervenants qui ont accepté de témoigner sur la manière dont les actions de développement durable se sont mises en place sur leur commune, et sur ce que leurs démarches globales de développement durable leur ont apporté.

Un temps sera ensuite laissé aux échanges, pour faire émerger les points positifs de ces démarches, mais aussi les difficultés que vous avez pu rencontrer, notamment en ce qui concerne l'évaluation des Agendas 21 locaux.

## B. PRESENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2010-2013 : QUELLE ARTICULATION AVEC LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS ?

**Nicole Jensen**

*Chef du bureau de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)  
Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) - MELDD*

Je tiens à souligner qu'il est très important pour le bureau en charge de la SNDD, de prendre contact avec les territoires et communes en régions, de confronter notre message avec ceux qui sont dans l'action, et je remercie le Grand Lyon de nous avoir sollicité pour votre séance du Club.

Je vais vous présenter la Stratégie Nationale de Développement Durable, document préparé par le Ministère en charge du développement durable. Il s'agit d'un **document de l'Etat**, approuvé en Conseil Interministériel du Développement Durable et porté par le Premier ministre, dont il porte le logo. C'est donc un document de l'Etat pour l'ensemble des actions de développement durable portées par chacun des ministères, et leurs actions au niveau local.

Je passerai rapidement sur l'historique du développement durable, mais je tiens à souligner **l'importance de la préparation de Rio+20**. Cette rencontre internationale aura comme thème majeur « l'économie verte », une économie concevable uniquement d'un point de vue durable et équitable ce qui est bien le sens de notre stratégie nationale. La SNDD porte d'ailleurs le titre « **Vers une économie verte et équitable** ».

Un court retour en arrière me permet de rappeler que la France a été dotée d'une SNDD de 2003 à 2008, peu connue du grand public, mais qui a produit ses effets au sein des ministères. Lors du bilan, nous nous sommes rendu compte qu'énormément d'actions ont été entreprises ; mais la stratégie suivante devait être plus large, accessible à tous, moins centrée sur une réflexion interne, (voire quasi-confidentielle) au sein des ministères.

Au moment où la stratégie 2003-2008 arrive à son terme, le Grenelle de l'Environnement prend une place importante dans les discussions et les débats nationaux et invente un nouveau système de partage et de discussions entre les partenaires, ce qui est déjà une avancée majeure. Conjointement à ce contexte de gouvernance renouvelée, la France subit une crise financière et économique d'ampleur considérable. Ces enjeux sont importants : ce sont des enjeux de développement durable, imposant des changements et mutations profondes dans notre société. En effet, en temps de crise, on est obligé d'être inventif, performant et solidaire. La formulation de la nouvelle SNDD apparaît alors comme une opportunité de proposer un point d'appui pour rebondir et aller dans le bon sens.

La SNDD est élaborée par l'Etat, comme le confirme la loi Grenelle 1 du mois d'août 2009. L'article 1 de cette loi précise très clairement que **l'Etat élabore la SNDD, en assure le suivi et en rend compte tous les ans devant le Parlement**. Nous restons bien dans notre rôle de l'Etat : nous mettons à disposition un document, nous le diffusons largement, le proposons, le suivons et en rendons compte au Parlement. Ce sont nos obligations propres.

La SNDD a été **élaborée avec les parties prenantes** (en reprenant les modalités de la « gouvernance à cinq » retenues par le Grenelle) et a fait l'objet, en 2010, d'un avis formel du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Le CESE a notamment enjoint l'Etat de diffuser largement la Stratégie et d'y intégrer des objectifs chiffrés et indicateurs associés. Nous avons suivi cet avis dans l'élaboration de la SNDD.



La SNDD a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité Interministériel de Développement Durable (CIDD), forme de conseil des ministres réuni spécialement à cet effet.

Le document de la SNDD est très différent du précédent. **C'est un document stratégique** : il est plus court, sa présentation est plus accessible, plus visible, et se place dans un contexte national et international. Face aux défis de développement durable, la SNDD rappelle des éléments de contexte français, formule des enjeux pour la France, puis propose des choix stratégiques et des objectifs chiffrés. Nous avons l'ambition que la SNDD soit un véritable document d'orientation et de propositions, mais il reste simple et accessible à tous.

Le découpage de la stratégie se base sur **les neuf défis** <sup>(1)</sup> de la Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD): il est plus simple d'avoir des emboîtements nationaux et internationaux, qui permettent les comparaisons.

La SNDD se veut être un guide et document d'orientation, pour accompagner les évolutions, voire les mutations nécessaires, pour **aller collectivement vers le durable** suivant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il convient bien d'insister sur le fait que la SNDD a été élaborée dans un contexte de crise : il est souhaité que le « durable » contribue à la résolution de la crise et à l'avancée du bien être pour tout le monde.

Le Grenelle de l'Environnement et la SNDD sont reliés : l'ensemble du Grenelle est dans l'esprit repris par la SNDD. Ces deux documents ont des utilisations différentes puisque la SNDD est un document d'orientation, et le Grenelle propose des outils pour la mise en œuvre.

Suite à la promulgation de la loi Grenelle 2, près de 200 décrets sont en chantier pour mettre en œuvre la loi de manière opérationnelle ; ce qui est très important, et montre que les choses avancent.

Pour suivre la recommandation du CESE, la **diffusion a été la plus large possible** : ministères, collectivités territoriales, établissements publics ... La nouveauté est que nous l'avons aussi diffusée auprès des grosses entreprises du SBF 120. C'est nouveau pour l'Etat de **proposer aux entreprises** un document cadre stratégique. Etonnamment, nous avons des retours intéressés avec des participations bien réelles à des travaux que nous comptons mener et décliner. Nous espérons associer l'ensemble des piliers de la société pour faire avancer la prise en compte de la SNDD.

Parmi les obligations de l'Etat, nous devons mettre en œuvre la SNDD et **produire un rapport annuel**. L'État devra donc rassembler des informations qui, on l'espère, ne viendront pas seulement des ministères, mais bien **de toutes les forces vives de la France** qui agissent dans le sens du développement durable. C'est un challenge de construire un rapport sur ces bases. De plus, la SNDD devra être déclinée dans les Ministères en fonction de leurs missions respectives. Nous identifions donc déjà qu'il conviendra de rendre compte au parlement des divers emboîtements d'actions existants pour mettre en œuvre les orientations de la SNDD.

Par ailleurs, **on ne peut pas faire une stratégie sans indicateur**, sans tableau de bord, sans mesure de progrès. C'est pourquoi, des indicateurs ont été élaborés, au sein d'une commission largement ouverte, qui associait, aux services statistiques de l'Etat (CNIS, INSEE, Service statistiques du CGDD du MEDDTL) le Conseil Economique, Social et Environnemental. Ce choix des indicateurs est extrêmement important au niveau national, mais par contre extrêmement difficile, car les indicateurs doivent être parlants, cohérents, rendre compte des avancées et surtout être renseignés.... ce qui n'est pas si simple, car les mettre en musique et leur donner une interprétation est un travail conséquent au quotidien.

---

<sup>1</sup> défi 1 : Consommation et production durable ; défi 2 : Société de la connaissance (éducation et formation ; recherche) et développement) ; défi 3 : Gouvernance ; défi 4 : Changement climatique et énergies ; défi 5 : Transport et mobilité durables ; défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques ; défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale ; défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde ;



Par rapport à la précédente stratégie, **de nouveaux indicateurs sont proposés** (cf. diapositive, en bleu). Parmi l'ensemble, je voudrais attirer votre attention sur deux indicateurs :

- L'artificialisation des sols. C'est un indicateur qui est relié au Défi Biodiversité. Les sols agricoles sont une ressource naturelle non renouvelable. De plus en plus, les collectivités territoriales sont soucieuses de la préservation de ce patrimoine, notamment par rapport au développement urbain. C'est donc un point extrêmement important.
- L'indice d'abondance d'oiseaux communs. Cet indicateur est original, car renseigné par des bénévoles, au cours de campagnes régulières de mesures qui alimentent et nourrissent cet indicateur. L'idée est que chacun, dans ses progrès, participe à l'évolution d'un indicateur. C'est un message à caractère symbolique, puisque chacun d'entre nous peut apporter sa contribution de la SNDD.

En conclusion, si je devais répondre à la question « à quoi sert la Stratégie Nationale de Développement Durable pour les collectivités ? », je vous dirais que:

- Il s'agit d'une **proposition de l'Etat**, un regard différent sur nos actions et surtout une invitation à regarder, inscrire chacune de nos actions, chacun de nos projets, des thèmes dont nous avons la responsabilité dans un regard qui tient compte de l'ensemble des contraintes. Le Développement Durable est un regard transversal. On ne peut plus traiter un dossier indépendamment de celui du voisin. C'est aussi **un cadre, un guide**, qui permet de se poser la question sur l'interférence des différents défis dans la conduite d'un projet. C'est le point que nous souhaitons faire passer sur l'utilité de ce document.
- **La SNDD est au service des collectivités** : chacun des projets menés par les collectivités peut contribuer à répondre aux objectifs chiffrés de la SNDD. Ils n'ont pas été inventés pour la bonne cause. Ce sont des engagements de l'état aux niveaux nationaux et internationaux (à quelques exceptions près, comme par exemple le nombre d'Agenda 21) auxquels chacun peut contribuer. Si l'on prend l'exemple des déchets, qui est une problématique importante pour l'ensemble des collectivités et pour le citoyen, chaque déchet en moins est un gain collectif. Le tri citoyen, comme la mise en place de dispositifs de collecte par les collectivités contribuent donc à atteindre les objectifs chiffrés de la SNDD. Tout ce que les collectivités font au service du durable prend naturellement sa place dans la SNDD.  
D'ailleurs, nous préparons un petit dépliant à l'intention des collectivités pour faciliter la passerelle entre la SNDD et les préoccupations des collectivités, qui sont les vôtres dans la réalité. Plus la SNDD sera utilisée, plus elle servira et plus nous progresserons collectivement pour la prochaine SNDD (le bilan de 2013 est proche).

Enfin, je voudrais donc faire passer le message suivant : **toutes les remontées d'informations sur la mise en œuvre de la SNDD en régions ou dans les collectivités nous intéressent.**

En effet, si la loi oblige l'Etat à élaborer une Stratégie Nationale de Développement Durable, nous espérons qu'elle sera nourrie des expériences locales, publiques et privées, notamment des expériences et apports des collectivités territoriales.

## C. LE RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉVALUATION DES AGENDAS 21 LOCAUX

**Magali Bardou**

*Bureau des territoires*

*Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) - MELDD*

Je vous remercie de votre accueil. Ce n'est pas la première fois que je participe au Club du développement durable du Grand Lyon et je suis heureuse de constater que les choses évoluent, que de plus en plus de personnes ont envie de s'engager dans des Agendas 21.

Je vais présenter quelques éléments de l'actualité des Agendas 21 locaux au niveau national. Elle est très riche et nous avons donc retenu de mettre l'accent sur deux points :

- un nouvel outil disponible en ligne : le référentiel pour l'évaluation des Agendas 21 locaux, et
- l'appel à reconnaissance « Agenda 21 national » ; certains le connaissent pour y avoir participé, d'autres pourraient soumettre leur projet prochainement.

### **Le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux**

Pour visualiser le nouvel outil « référentiel » il faut aller sur le site du Ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>, ou taper sous un moteur de recherche : « référentiel évaluation Agenda 21 ».

### **L'esprit et les objectifs du référentiel :**

C'est un **outil élaboré à la demande des collectivités**. Le travail a été engagé il y a un peu plus de trois ans, quand nous avons commencé à prendre conscience qu'il fallait travailler sur la question de l'évaluation des Agendas 21. De plus en plus, dans les colloques, les séminaires et les réunions d'échange, s'exprimait le besoin d'avoir un langage commun, des bases communes pour enfin mener cette évaluation des Agendas 21 locaux. Nous partagions, depuis quelques années, les grandes finalités du développement durable et les éléments de démarches importants pour mener un Agenda 21, parmi lesquels, l'évaluation figure en bonne place. Mais il nous manquait le savoir-faire de cette évaluation. Comment évaluer, afin d'aller dans le sens politique exprimée dans la stratégie d'un agenda 21 local ? Au cœur de la demande initiale, il y avait aussi les indicateurs. Je reviendrai sur ce point, car il ne faut pas non plus être dans l'obsession des indicateurs : il faut premièrement se questionner sur ce que l'on a envie d'évaluer, et sur ce que veut dire évaluer.

Nous avons voulu faire un **outil souple d'utilisation, sans visée comparative**. Vous verrez d'ailleurs qu'il ne permet pas les comparaisons d'un territoire avec un autre. L'idée est de vous aider à savoir ce que l'Agenda 21 apporte sur votre territoire et à rendre compte des progrès que vous réalisez grâce à lui.

Une des spécificités du référentiel sur laquelle il faut être vigilant, est qu'il s'intéresse **à l'évaluation du niveau stratégique**. Quand on porte une stratégie de développement durable ou d'Agenda 21 et que l'on veut regarder dans le temps comment les choses évoluent, nous nous intéressons à plusieurs choses. Par exemple, « Comment le territoire évolue-t-il ? ». Il s'agit de l'évolution du contexte territorial, auquel s'intéresse le diagnostic que vous faites en début de démarche. Après quelques années, vous verrez comment votre territoire a bougé. Ce n'est pas l'objet du référentiel.

Le référentiel se place au niveau stratégique, en essayant de mesurer vraiment la plus value apportée par votre Agenda 21 sur votre territoire, sur vos manières de faire, vos politiques. Cette mesure n'est pas le suivi du programme d'actions.

**L'élaboration du référentiel s'appuie sur les besoins des collectivités**. Nous avons mis autour de la table les futurs utilisateurs pour l'élaborer, pour le tester et pour le porter. Nous avions cet *a priori* dès le début du travail sans quoi le référentiel serait « inappropriable » et inapproprié. Le Comité de pilotage était composé



d'associations nationales d'élus. Le travail a été réalisé avec un groupe de travail composé de quinze collectivités qui se sont réunies pendant de longues rencontres durant un an. Ce groupe réunissait les chargés de mission Agenda 21 et, à certains moments, les élus. Nous avons eu le souci de confronter nos travaux à la fois aux attentes du politique et techniques, ce qui est la spécificité de l'Agenda 21.

Avec l'aide d'ABCD-Durable, après avoir fait travailler ces collectivités, nous avons sorti une première version de l'outil, voici environ deux ans. Nous avons tenu à le faire expérimenter in situ par 18 collectivités pendant un an. Les volontaires les plus assidus se trouvaient du côté atlantique. Tous ne l'ont pas testé de la même manière, mais il y a eu des retours passionnants qui ont permis de mieux comprendre l'utilité et l'utilisation de cet outil. Les retours de l'expérimentation nous ont permis d'améliorer la version expérimentale, en concertation, à nouveau, avec le comité de pilotage et les collectivités intéressées, et l'appui d'ABCD-Durable.

**Le cœur de l'outil renferme les questions stratégiques et une proposition d'indicateurs clés.** La demande de départ était de vouloir partager les indicateurs. Quand nous avons regardé quels étaient les indicateurs de suivis des actions, retenus par les collectivités les plus avancées, nous nous sommes dit que l'essentiel était de se poser les bonnes questions. Quelle est la plus value de mon Agenda 21 ? Qu'est-ce que cela va changer ? Qu'apporte-t-il dans les actions, ma manière de mener mes politiques ? D'où la proposition de décliner les finalités dans un questionnement stratégique. Mettre la cohésion sociale et les solidarités intergénérationnelles et inter-territoires au cœur de ma stratégie de développement durable, qu'est ce que cela devrait changer sur mon territoire ?

Sur le site internet, ce que nous appelons le cœur du référentiel, ce sont ces questions et ces indicateurs. Il y a deux manières de l'interroger : soit on sélectionne en ligne une finalité ou un élément de démarche, soit en téléchargeant un petit outil. Pour chaque finalité et chaque élément déterminant du cadre de référence national agenda 21, nous proposons donc des questions stratégiques et quelques indicateurs clés, ainsi que les enjeux nationaux qui sont les mêmes que la SNDD. Nous y avons beaucoup travaillé avec les collectivités afin de nous limiter à quarante indicateurs. Sont également proposés des indicateurs secondaires qui ont été utilisés dans les outils de suivis et d'évaluation d'Agendas 21 locaux et qui peuvent éclairer l'évaluation. Ils sont secondaires, car ils n'ont pas été jugés stratégiques par le groupe de travail et les collectivités qui ont testé le référentiel.

**Les questions stratégiques sont donc les questions que l'on a envie de se poser pour savoir si l'Agenda 21 a changé quelque chose.** Par exemple, l'Agenda 21 permet-il d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire ? L'Agenda 21 favorise-t-il la cohérence de l'ensemble des politiques de toutes les actions menées par la collectivité et ses partenaires au service de la cohésion sociale et de la solidarité ? Pour chaque finalité nous avons essayé d'avoir une question spécifique sur cette cohérence qui nous semble être au cœur d'une démarche de développement durable. Le fait d'avoir un Agenda 21 local, c'est justement pour que les finalités de développement durable soient une aide à la mise en cohérence de toutes les actions et les politiques menées.

Vous trouverez aussi sur le site **un argumentaire et un mode d'emploi** du référentiel avec une première partie qui s'adresse aux élus. C'est un argumentaire qui explique ce que l'évaluation d'un Agenda 21 peut apporter. Les autres parties s'adressent aux techniciens qui vont entrer dans l'évaluation avec le mode d'emploi du référentiel.

Il y a aussi une **boîte à outils dans laquelle vous trouverez des fiches indicateurs** : elles expliquent comment construire les indicateurs clés. Vous y trouverez également des **paroles d'acteurs** : ce sont des témoignages de collectivités, des retours d'expérience par rapport à l'utilisation du référentiel. Enfin vous pouvez accéder à une **médiathèque** avec des références web et des ouvrages.

Vous pourrez télécharger un **applicatif** (fichier excel) qui permet de faire son propre référentiel. On peut modifier les questions, les hiérarchiser, les éliminer. On peut aussi choisir ses indicateurs, les reformuler, en importer pour construire son propre référentiel. Cet outil fonctionne en deux temps : d'abord choisir puis renseigner.

« **Quand est-ce que l'on peut utiliser ce référentiel ?** ». Nous avons essayé de montrer l'articulation entre les étapes de la vie d'un agenda 21, les temps de l'évaluation et les temps d'utilisation du référentiel. L'expérimentation de l'outil nous a montré à quel point le référentiel est utile lorsqu'il est utilisé en amont de l'élaboration d'un agenda 21. C'est la « tarte à la crème » de l'évaluation ! Il faut y penser depuis le début, rendre évaluable son projet en amont, sauf que très peu de gens le font. Pour les collectivités qui ont testé

l'outil, la première réflexion fut « Pourquoi ne l'ai-je pas utilisé avant de faire l'évaluation ? ». Il est effectivement intéressant de préparer l'évaluation pendant la construction de l'Agenda 21 en se demandant : « Qu'est-ce que j'ai envie de faire, de changer avec l'Agenda 21 ? ». Préparer l'évaluation vous fera gagner du temps par la suite. Ne serait-ce qu'en lisant le questionnement ou en imaginant quelles sont vos questions personnelles. Peut-être même en choisissant des indicateurs que vous suivrez tout au long du projet.

Une autre question est « **Que fait-on de l'évaluation ?** ». Vous n'en êtes pas là pour la majorité d'entre vous, mais il faut aussi penser à ce que l'on va en faire. On s'y perd souvent, on prend beaucoup de temps à se poser les bonnes questions, à rassembler les données et à les discuter. On a tendance à oublier que l'évaluation sert à être mise en débat, à être discutée afin de penser à la suite de la démarche.

### **La reconnaissance « Agenda 21 national »**

En ce qui concerne l'appel à reconnaissance national « Agenda 21 France », nous avons réalisé, à ce jour cinq sessions de reconnaissances.

Nous venons de remettre les galets qui matérialisent la reconnaissance des nouveaux projets, candidats en 2010, reconnus en 2011.

**Aujourd'hui nous avons 193 projets reconnus.** Ce sont les communes, toutes sessions confondues, qui arrivent en tête du palmarès. Certains territoires ont déjà été reconnus deux fois. Hors reconnaissance, on en est à plus de 721 Agendas 21 locaux recensés en France qui en sont à des stades très différents. L'objectif de la Stratégie Nationale de Développement Durable est d'atteindre 1000 Agendas 21 locaux d'ici 2013, dont 250 reconnus.

Si l'on se réfère à une cartographie des projets territoriaux reconnus à la cinquième session, il apparaît que la région Rhône-Alpes n'était pas en reste cette année.

A propos des **modalités générales de la reconnaissance**, cette année, **le dépôt des candidatures est pour le 1<sup>er</sup> juin**. Vous trouverez sur le site du Ministère les modalités de constitution du dossier. Elles ont un peu changé par rapport à l'année dernière. Cette année il y a notamment une double modalité : vous devez envoyer un dossier papier, mais aussi le saisir en ligne sur une plateforme qui sera en état de marche dans une semaine.

Ensuite, le dossier de candidature est analysé par deux experts: un expert mandaté par le Ministère, et un bureau d'étude que l'on recrute via un appel d'offre. L'expert mandaté par le Ministère est issu du Comité National Agenda 21 ou de viviers d'experts régionaux pour les collectivités de moins de 75000 habitants. Les deux experts étudient le dossier et mènent des entretiens téléphoniques au sein de la collectivité. Le Ministère demande ensuite un avis au Préfet de Département ou de Région ainsi qu'à la DREAL. L'avis du Préfet est réglementaire (conformité à la réglementation). L'avis de la DREAL est plus un avis sur la connaissance du projet, du contexte, et sur la démarche d'élaboration. Les conclusions de ces expertises et avis sont soumises pour avis au Comité National Agenda 21. C'est la déléguée interministérielle au développement durable qui prend la décision finale en fonction de l'ensemble de ces éléments.

Vous trouverez en ligne la **grille de lecture utilisée par les experts pour l'analyse des candidatures**. Elle se structure autour des questions suivantes : le projet répond-il aux cinq finalités du développement durable et aux enjeux du territoire? Met-il bien en œuvre les cinq éléments de démarche? Est-il global sur l'ensemble du territoire? Vise-t-il l'ensemble des politiques et des actions de la collectivité? On regarde aussi si le projet n'est pas surdimensionné par rapport aux capacités de son porteur en termes de moyens humains et financiers.

La reconnaissance ne permet pas de gagner de l'argent, mais d'utiliser un logo pour la durée de la reconnaissance. Celle-ci dure de trois à cinq ans. Ce logo commence à devenir un outil de communication pour les collectivités et les gens commencent à le connaître. Mais on gagne surtout un audit gratuit de l'Agenda 21 puisque les deux experts qui planchent sur votre projet vous fournissent une fiche d'analyse du avec des commentaires et des recommandations qui sont très utiles pour pointer les marges de progrès. La reconnaissance sert aussi à être visible et sollicité.

## D. MISE EN PLACE DES AGENDAS 21 EN FRANCE ET EN RHÔNE-ALPES

**Bernadette Fournier**

*DREAL Rhône-Alpes*

*Service Développement Durable, Grenelle, Partenariats,*

*Pôle Piliers économiques et social, et partenariats*

La DREAL Rhône-Alpes est la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement, qui a été créée il y a deux ans suite à la fusion de trois directions : la DIREN, la DRE et la DRIRE.

Je vais vous parler de la structuration du réseau de l'Etat en Région Rhône-Alpes et des motivations qui nous poussent à nous impliquer dans les Agendas 21.

Pour rappel, en 2005 a eu lieu la signature de la Charte pour l'Environnement. Celle-ci a encouragé la prise en compte du développement durable au sein des politiques publiques ; sujet auquel les collectivités étaient impliquées même avant cette date.

La **loi Grenelle** de 2010 reconnaît l'Agenda 21 comme un projet territorial de développement durable. Elle explicite que **l'Etat soutient et encourage ces projets et peut accompagner leur élaboration et leur animation.**

C'est dans ce nouveau contexte que **l'Etat s'est structuré en région Rhône-Alpes pour pouvoir accompagner les collectivités souhaitant se lancer dans un Agenda 21.** Auparavant, la DIREN s'impliquait principalement via le subventionnement des projets d'Agendas 21. Maintenant, nous souhaitons aller plus loin avec les collectivités en matière de méthodologie et de qualité de projet ; tout ceci en lien avec les différents réseaux d'acteurs qui travaillent déjà sur ce sujet.

La Stratégie Nationale de Développement Durable indique des objectifs et invite les collectivités et tous les partenaires et acteurs de terrain à travailler ensemble et en cohérence dans le cadre de l'Agenda 21.

Les chiffres clés permettent de nous situer en France et en Rhône-Alpes. Pour rappel, il y a environ 700 Agenda 21 engagés en France, ce qui concerne 60% de la population. Ce chiffre est important car si un Conseil Général adopte un Agenda 21, tous les habitants de ce département sont concernés. 90% des Communautés urbaines se sont lancées dans un Agenda 21, 50% des Régions, 40% des Départements et 20% des Communautés de communes.

**En Rhône-Alpes, près de 90 démarches sont recensées,** dont 5 Parcs Naturels Régionaux, 14 groupements de communes, 61 communes et 3 conseils généraux. Nous pouvons les repérer sur la carte suivante, où figurent les Agendas 21 en cours d'élaboration et les Agendas 21 adoptés. Le département du Rhône est le territoire où il y a le plus d'Agendas 21 locaux recensés (24 Agendas 21), puis viennent l'Isère et la Haute-Savoie. On retrouve ensuite les cinq autres départements où l'on comptabilise entre 5 à 7 Agendas 21 par département.

**La DREAL Rhône-Alpes est le relais de l'Etat pour le portage de la politique de développement et de soutien d'Agendas 21.** Dans les présentations précédentes, vous avez pu entendre deux représentantes de l'implication déployée à l'échelon nationale (CGDD).

Plusieurs relais à cette politique nationale existent : D'abord l'appui du réseau technique de l'Etat (CERTU, CETE) pour contribuer à la mise en place d'outils méthodologiques (capitalisation d'expériences ...).

Au sein de la DREAL, *Madame Lefrançois* est votre correspondante si vous avez besoin de déposer une demande d'aide financière.



**Enfin, au niveau local**, vos interlocuteurs seront **les Directions Départementales des Territoires (DDT - anciennes DDE et DAF qui ont fusionné il y a un an)**.

En Direction Départementale des Territoires, nous sommes organisés depuis peu de temps avec **un correspondant Agenda 21 par DDT**. *Madame Lardière* est chargée de mission pour le département du Rhône, elle est donc votre interlocutrice si vous souhaitez un accompagnement ou des informations sur les Agendas 21. Notre assistance se fait en articulation avec les partenaires historiques sur les territoires qui vous ont accompagné ou qui vous accompagnent actuellement ; à savoir Rhône-Alpes Energie Environnement ici présent, d'autres Club Développement Durable ou Notre Village Terre d'Avenir qui est un partenaire pour les plus petites collectivités qui se lancent dans les Agendas 21.

**Nos missions sont l'information et la sensibilisation de l'ensemble des partenaires, mais aussi le soutien financier**. L'accompagnement se veut être d'ordre **méthodologique** sur les différentes phases d'un Agenda 21. Notre rôle est aussi l'appropriation d'outils. *Magali Bardou* vous a parlé du référentiel d'évaluation ; ce sera aussi notre rôle de vous aider à vous approprier cet outil.

Nous participons aussi au **dispositif de reconnaissance** ainsi qu'au **déploiement d'un plan de formation** destiné aux services de l'Etat mais aussi aux collectivités ou différents partenaires qui souhaitent y participer. Ce plan de formation est national et décliné au niveau de chaque région. Il est en cours de démarrage. Vous avez peut-être reçu une invitation à un module de formation qui se tient au mois de mai durant une semaine. C'est donc une formation lourde de 5 jours consécutifs, réservée à un public en nombre restreint d'une douzaine de participants. Il est destiné aux agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales qui sont en situation d'accompagnement d'Agenda 21, ainsi qu'aux élus impliqués dans une démarche d'Agenda 21. Ce module se renouvellera dans les mois à venir en fonction de la demande. Il reste 2 ou 3 places donc si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir, même si la date d'inscription est dépassée.

Nous prévoyons également des **modules de sensibilisation** adressés à tout public : collectivités, entreprises, bureaux d'étude et habitants. Ils prendraient la forme de tables rondes ou d'espaces d'échanges d'une demi-journée. Ils mobiliseront le réseau de l'Etat, le CNFTP qui reçoit les candidatures, et vous-même si vous souhaitez témoigner. L'Agenda 21 évolue, les outils évoluent et c'est vous qui les portez. L'Etat est un support pour contribuer à leur développement.

En ce qui concerne les soutiens financiers, nous lançons en 2011 un **appel à projet** pour encourager les démarches d'Agenda 21. **Il s'adresse en particulier aux collectivités qui se lancent dans une démarche complète**, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre d'actions. Un des critères principaux de cet appel à projet est la qualité de la démarche méthodologique. L'appel est diffusé sur le site de la DREAL et le dossier est constitué d'une liste de questions, de manière à favoriser la prise en compte d'éléments de méthode. Vous pouvez également solliciter la DDT qui peut travailler avec vous sur la formulation et le montage du dossier. Ce dossier est assez court, constitué de 4 ou 5 pages avec une dizaine de questions. Le délai de dépôt est le **30 juin**. Nous précisons que cet appel est destiné aux communes et groupements de communes. Il n'est pas ouvert aux plus grandes collectivités dans la mesure où notre aide est modeste et ce serait peu significatif pour les grandes collectivités.

Je viens de vous décrire en quoi consistait notre accompagnement technique en matière d'Agenda 21. Néanmoins, au cas par cas, il peut être important de se poser la question de savoir si l'Agenda 21 est bien l'outil qui correspond aux besoins l'outil le plus approprié pour la collectivité. En effet, se lancer dans une telle démarche est une décision importante qui demande dans le temps beaucoup d'énergie.

Nos services peuvent vous apporter une assistance gratuite, regarder avec vous les moyens mobilisables, et les outils appropriés en fonction de votre contexte. Pour un accompagnement dans le Rhône, vous avez la chance d'avoir une correspondante en DDT 69 qui sera à votre écoute : *Madame Lardière*. Elle pourra aussi vous éclairer sur l'articulation avec d'autres outils qui sont de type aménagement, planification territoriale et tout ce qui concerne l'économie territoriale.

## **Questions et échanges :**

Michel Reppelin : Je pense que nous pouvons maintenant ouvrir le débat. Nous sommes très satisfaits de voir la manière dont tout le monde est soucieux de pragmatisme, à la fois dans l'accompagnement des collectivités et dans la mise en place de choses bien concrètes. Ces trois interventions sont des clés et nous ouvrent à la méthodologie ; notamment les aspects récents que vous nous avez formulés, et plus particulièrement les référentiels.

Marion Athiel, chargée de mission développement durable, Rilleux-la-Pape : J'ai trois questions et une remarque :

- Par rapport à la SNDD et au rapport annuel que vous voudriez faire avec un maximum de partenaires ; avez-vous déjà commencé à réfléchir à la méthodologie et au calendrier?
- Par rapport au référentiel du Ministère, il serait intéressant d'avoir les retours des collectivités tests. Je sais qu'il y a eu beaucoup de retours vers l'Etat. Sur quoi ont porté ces retours? quelles sont les questions qui se sont posées, quelles ont été les difficultés ? Qu'a apporté l'expérimentation du référentiel aux collectivités? Le Ministère a-t-il produit un document récapitulatif qui expliquerait comment se sont passées les expérimentations dans les collectivités?
- Le référentiel serait utilisable à chaque étape. C'est vrai si, dans l'Agenda 21, nous avons pensé à faire une stratégie, ce qui n'est pas vraiment le cas des premiers Agenda 21. C'était plus un programme d'actions qu'une stratégie. Du coup, pour évaluer une stratégie qui n'existe pas, c'est un peu compliqué. Peut-être certaines collectivités l'ont-elles élaboré avant leur plan d'action?
- Si on veut développer les Agendas 21, on va avoir un vrai problème financier ; au moment où les collectivités ont de réelles difficultés de budget. Quand la Région finançait des postes environnement, cela a permis de développer et de stabiliser les emplois de chargé de mission et de se lancer dans les Agendas 21 locaux. Ces subventions n'existent plus. Les appels à projets de développement durable financés par la Région Rhône-Alpes et les subventions aux énergies renouvelables n'existent plus non plus. Je pense qu'il y a une vraie stratégie à construire afin de faire perdurer les démarches de développement durable car les budgets des collectivités sont de plus en plus contraignants.

Nicole Jensen : Concernant le rapport annuel du parlement sur la SNDD, l'obligation résulte de l'Article 1 de la loi Grenelle 1. Nous avons retenu de remettre ce rapport le 10 octobre de chaque année, ce qui également la date de remise du rapport de suivi de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

La méthode d'élaboration du rapport n'est pas encore aboutie. Jusqu'à présent, le rapport d'activité était en lien avec celui des Ministères. Comme l'élaboration de la Stratégie a été participative, il nous semble logique que le bilan le soit aussi ; mais la méthode n'est pas encore définie. Nous aurons un premier rapport à remettre cette année, nous avons donc à trouver comment le rédiger de manière participative. L'appel aux retours et aux expériences est pour nous la bonne manière de fonctionner. La porte est ouverte aux propositions, y compris les propositions pour la construction du rapport.

Magali Bardou : Pour ce qui est du retour fait par les collectivités suite à l'expérimentation, on peut donner quelques éclaircissements. D'abord le fait que c'est un outil d'aide à la structuration d'une stratégie qui oblige à se fixer des objectifs ; car souvent, les collectivités ont envie d'aller tout de suite dans l'action. C'est un outil qui sert à se questionner pour la suite. Si l'Agenda 21 est déjà avancé sans stratégie, il y a cependant en général une vision derrière l'Agenda 21, et l'important est de la formaliser pour la suite du projet. Il est aussi possible de se saisir de certains morceaux du référentiel. Au moment de l'évaluation, il est nécessaire de rédiger un « mandat de l'évaluation », ce sont les questions que l'on pose à l'évaluateur. Les questions du référentiel peuvent être un guide au moment de l'écriture du mandat, au niveau stratégique. De même, les indicateurs peuvent être utilisés, et pour certains, les valeurs peuvent être calculées rétrospectivement.

Les fiches dites « Paroles d'Acteurs » permettent de formaliser certains retours d'expérience que nous avons eu. Notamment, la question fondamentale de la donnée est beaucoup ressortie. Où va-t-on la chercher ? Qui la possède? Comment la mettre en forme? Quels sont les rôles de chacun? Les partenaires tels que l'INSEE se questionnent aussi sur le travail à engager pour aider les collectivités en ce sens. C'est donc un outil de dialogue, et ce dès l'expérimentation.

Des retours ont aussi permis de reformuler les questions, de mettre l'accent sur la cohérence, d'être moins centré sur un milieu urbain ou de voir la faisabilité d'un indicateur. Il est ressorti qu'il était nécessaire d'utiliser un vocabulaire qui puisse être compris de tous. Il n'est pas prévu un document spécifique sur les retours qui ont eu lieu, par contre la réalisation des petits films présentant des expériences du vécu des collectivités est en réflexion.



Bernadette Fournier : Par rapport aux aspects financiers, en dehors de l'annonce de l'appel à projet, il n'y a pas de réponse spécifique.

Par contre, pour information, depuis 2009, de nouveaux outils ont été créés pour la mise en place d'actions : c'est le cas des fonds de dotation, qui se font en Préfecture et permettent de recueillir des financements de particuliers, mais aussi de mécénats d'entreprises. Grâce à cela, il est possible d'intéresser des entreprises qui peuvent contribuer à alimenter ce fonds avec des objectifs qui peuvent être très précis, et ce, via une convention. C'est quelque chose à développer et faire connaître. Cela s'est développé rapidement en France puisque près de 500 dotations ont été créées pour différents motifs ; pas seulement pour les collectivités, mais aussi pour les particuliers. Je peux vous transmettre un guide élaboré par le Ministère qui aborde le fonds de dotation et le mécénat afin de savoir comment faire. C'est une formule simple qui permet de collecter des dons, mais il faut aller voir les entreprises, ce qui peut déjà avoir été fait dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21.

Michel Reppelin : Quelle est la plus petite commune ou communauté de commune qui a été reconnue Agenda 21 local ?

Magali Bardou : De très petites communes ont été reconnues, comme Ayen, en Limousin, qui totalise quelques centaines d'habitants (690 en 2004). Nous ne laissons pas les petites communes sur le bord de la route, car leurs initiatives ont souvent valeur d'exemplarité. Elles suscitent notamment souvent une réflexion pour un projet à l'échelle de l'intercommunalité. C'est l'effet contagion, et même si les enjeux ne sont pas énormes, l'impact est important.

Gérard Keck, adjoint environnement à Saint-Didier-au-Mont-d'Or : Notre commune compte 6200 habitants. Nous n'avons pas de chargé de mission développement durable et ce sont les adjoints qui se sont mis ensemble pour commencer notre Agenda 21. Nous avons alors cherché de l'aide auprès du Grand Lyon pour avoir des avis sur nos ébauches, une vision transversale, mais nous avons eu peu de retours. Nous trouvons qu'il y a un manque d'interactivité par rapport à cette notion de développement durable. Nous voudrions que cela s'améliore.

Michel Reppelin : Nous avons des services qui s'en occupent comme la Mission développement durable. Le Club permet aussi de prendre exemple et d'échanger entre communes. Nous avons maintenant un stagiaire qui suit la veille des communes. Le Grand Lyon est en train de se structurer, mais n'a pas vocation à faire « à la place de » : le Grand Lyon peut vous répondre et vous aider à progresser. L'objectif est d'échanger avec ceux qui sont en avance ou en retard sans pour autant cloner les Agendas 21 des uns et des autres.

Gérard Keck : C'est ce que nous avons fait. Notamment avec des communes comme Collonges. Nous attendions cependant plus de réactivité. Ce n'est pas un drame, car nous arrivons à réaliser notre Agenda 21 local, mais nous n'avons pas bénéficié d'une vision transversale de la part du Grand Lyon.

Christine Malé : La plateforme d'échange proposée dans le cadre du Club est là pour échanger sur des outils et sur la méthodologie. Nous vous invitons à revisiter l'ensemble des comptes-rendus qui ont été faits. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais vous y trouverez certainement quelques réponses.

Pour ce qui est de la veille territoriale, un bilan actualisé va être présenté ce jour et est en ligne aussi sur l'intranet du Club. Vous y trouverez des références et les 58 fiches des communes. La création d'un réseau est une des ambitions du Club. Le Club ne peut satisfaire toutes les attentes, mais il contient déjà un vivier d'informations capables d'apporter quelques éclairages.

Bernadette Fournier : J'en profite pour vous présenter Madame Lardierre de la DDT 69 qui peut apporter un accompagnement spécifique à l'Agenda 21.

Madame Lardierre, direction départementale territoriale du Rhône (DDT 69) : La DDT 69 s'est structurée en « porte d'entrée » pour les Agendas 21. Dans les antennes territoriales, vous pouvez contacter nos référents agenda 21 qui peuvent vous apporter un appui et réfléchir avec vous sur la façon de monter un Agenda 21, sur la rédaction des cahiers des charges, ou vous aider à trouver les financements pour la réalisation d'actions. On peut aussi vous apporter des informations spécifiques. N'hésitez pas à mobiliser nos services, nous avons différentes compétences qui peuvent être mobilisées suivant vos demandes et vos besoins.





Florence Mensah, chargée de mission Agenda 21 à Décines : A quel moment de la démarche peut-on déposer le dossier de candidature à la reconnaissance nationale? Est-ce avant ou après la publication de l'Agenda 21?

Magali Bardou : Il faut que l'adoption du programme d'action ait été délibérée en Conseil Municipal (ou qu'elle le soit très prochainement), car la dernière question que se posent les experts est celle de la faisabilité du projet. Nous devons avoir l'assurance que le projet va se mettre en œuvre.

Florence Mensah : Concernant la formation qui est organisée par la DREAL, il est difficile de se dégager 5 jours de suite en étant prévenus 2 mois à l'avance. Pouvons-nous être informés un peu plus tôt pour les prochaines formations?

Par ailleurs, je rejoins aussi Marion Athiel à propos du financement. Nous sommes en difficulté concernant les financements FEDER. A un mois près nous n'avons plus de crédit. Nous n'avons aucune réponse écrite de la Préfecture. La commune s'est engagée à embaucher un chargé de mission en espérant avoir 50% de ce poste financé par le FEDER ; or, à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle. Je pense que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

Guy David, Saint-Germain-au-Mont-d'Or : Mes préoccupations dépassent le cadre de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. J'ai trois questions :

- Premièrement, concernant l'emboîtement des collectivités, des programmes, des relations entre acteurs et des initiatives : la question se pose.
- Ensuite, localement, Saint-Germain-au-Mont-d'Or appartient au territoire du Val de Saône qui est un territoire du Grand Lyon engagé en Agenda 21. La question de l'emboîtement se pose aussi. La commune se contente pour l'instant d'être dans la démarche Plan Climat Energie mais n'a pas fait d'Agenda 21. Quelles sont les articulations et les logiques de conciliation entre les démarches et les structures? Quelle serait l'articulation entre l'Agenda 21 et le Plan Climat?
- J'apprends en ce jour qu'il y a des aides techniques et financières d'importance. J'entends parler de financement à 50%, j'entends parler d'appuis dans les services ministériels, ce que j'ignorais. Mais engager une personne compétente c'est un coût et si l'aide n'arrive pas c'est un très gros problème. Il nous faut des garanties sur l'aide financière et sur les techniques effectives. Je ne doute pas des compétences techniques que l'Etat peut apporter, par contre sur le plan financier, j'attends des garanties en tant que Maire.

Michel Reppelin : Je vais répondre sur la partie Agenda 21 territoriaux. Je voudrais expliquer aux personnes du Ministère que, outre le Grand Lyon et les communes, j'ai effectivement voulu faire des expérimentations sur des territoires structurants. Par exemple, en ce qui concerne la vallée de la chimie, il ya de nombreux risques, des problèmes d'emploi, des problèmes d'industrie et de transports. Ceux-ci s'accumulent. Nous avons aussi engagé un Agenda 21 pour le Val de Saône, territoire stratégique pour l'agglomération puisqu'il représente un poumon vert.

Si les communes veulent bien se regrouper autour de problématiques communes, il est aussi intéressant d'avoir des approches territoriales communes pour des sous-ensembles du territoire de la communauté urbaine. Cela permet aussi une meilleure proximité avec les habitants. Nous pouvons arriver à des actions communes, en dépassant les limites administratives.

Ces expériences d'emboîtement font partie d'une forme de « recherche-action » et nous cherchons à les faire fonctionner. Nous avons beaucoup travaillé sur des réunions avec la société civile et les industriels afin d'arriver à un nombre restreint de fiches actions. Une quinzaine pour la Vallée de la Chimie et une vingtaine pour le Val de Saône. Nous avons mis des animateurs sur ces territoires. Les communes apportant aussi leurs actions et leurs attentes à la dynamique, ces initiatives de territoire rejaillissent sur la commune. Les gens sont assez attachés à un territoire restreint, plus petit que la communauté urbaine.

Si l'on va vers des pôles métropolitains, on risque de perdre un peu plus de lisibilité. Je pense que ce n'est pas incompatible. C'est difficile, car il y a un certain nombre de maires autour de la table, mais je crois à cette « structure intermédiaire ».

Magali Bardou : Cette question de l'emboîtement et de l'articulation est fréquente. Il est clair que les structures doivent se parler sur les enjeux qu'elles ont en commun, même si ce n'est pas évident. Chacun trouve ses modalités et y arrive plus ou moins. Parfois, c'est conflictuel. Par contre, quand il y a des outils de dialogue, quand il y a des structures qui permettent de débattre ensemble sur des objectifs communs, cela aide. Les objectifs doivent se rencontrer. Il vaut mieux choisir d'abord un petit nombre d'objectifs partagés. Le référentiel peut aussi être un outil qui aide à ce dialogue. Les manières de fonctionner peuvent aussi aider : certains ont un fonctionnement de travail en réseau entre Agendas 21 sur un territoire. Une des modalités de fonctionnement de leur Agenda 21 est justement d'animer des réseaux de collectivités pour travailler sur les enjeux communs. Ces emboitements sont donc indispensables, l'Agenda 21 n'est pas le projet d'une collectivité, c'est un projet de territoire.

Bernadette Fournier : Petite précision, nous ne finançons pas l'intégralité d'un Agenda 21. Jusqu'à présent, nous finançons 10 000 à 20 000 euros l'élaboration d'un Agenda 21, ne prenant pas en compte le salaire des chargés de mission embauchés par la collectivité. Nous finançons les frais de communication, et les bureaux d'étude qui vont faire un travail pour la collectivité.

Stéphane Weiss, chargé de mission du Grand Lyon, observation et valorisation des données : Dans le cadre de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable du Grand Lyon, nous avons un engagement de publier régulièrement des volets thématiques (social, économique et environnemental). Le volet environnement a été actualisé le mois dernier. Il a été diffusé au plan institutionnel : aux maires, aux directeurs généraux. C'est un travail qui permet de faire le tour des ressources mobilisables pour illustrer telle ou telle thématique de l'état de notre territoire. Notre travail porte sur l'échelle de l'agglomération. Mais certaines thématiques peuvent être déclinables à l'échelle communale. Quelle information doit être mobilisée ? Où se trouve cette information ? A quelle échelle l'information est-elle disponible ? Par exemple, en ce qui concerne les données utilisées pour le diagnostic du Plan Climat du Grand Lyon, notre partenaire technique est à même de calculer les indicateurs sur les émissions de GES ou de consommation d'énergie, non pas à l'échelle de chaque commune, mais à l'échelle de bassins liés au sein du Grand Lyon. Une commune qui fait son Agenda 21 n'aura pas nécessairement le chiffre sur le territoire de sa commune, mais elle aura déjà mieux que le seul chiffre du Grand Lyon. Elle pourra donc se situer dans la tendance des communes qui l'entourent. On peut vous transmettre ce type d'informations ou le contact de la source.

Michel Reppelin : Corinne Blanchet va à présent nous faire le point sur tout le travail qui a été fait dans le cadre de la veille territoriale. Nous pourrons ensuite écouter et partager autour des témoignages de certaines communes.

# E. PRÉSENTATION DE LA VEILLE TERRITORIALE : FICHES COMMUNALES REALISEES EN 2010 IDENTIFIANT LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**Corinne Blanchet**

*Directrice ABCD-Durable*

**Avant d'aborder la veille**, et comme nous vous avons aidé à la programmation de la journée, je souhaiterais apporter un complément de réponse à la **question posée sur les emboîtements**.

La programmation de cette séance visait justement à réfléchir aux **cibles données dans les engagements nationaux** comme la SNDD (réduire de 20% les gaz à effet de serre est un exemple très concret), et constater qu'autour de cette cible, traduite par un indicateur, une valeur et une temporalité, il y a tout un espace d'échange et de dialogue dans lequel chacun peut se retrouver en fonction de ses compétences. Ces cibles à atteindre, dont on a parlé pour améliorer l'état de la planète, sont des **éléments de réflexion pour travailler ensemble** sur la question des emboîtements ; c'est ce qui fait notre point commun à tous les niveaux de territoires ou de compétences.

Je passe à présent à l'objet première de mon intervention ; la synthèse de la **veille territoriale auprès des 58 communes**.

En 2009, la Mission de Coordination Territoriale (MCT) a commencé par faire un travail bibliographique à partir de documents disponibles et des sites internet des communes. En 2010, la MCT choisit de conforter **le dialogue avec les communes pour construire des « fiches communales »**. Ce dialogue a été présenté en conférence des maires avant d'être poursuivi par des entretiens avec les élus et les chargés de mission communaux, ainsi que les référents territoriaux du Val de Saône et de la Vallée de la chimie. Les fiches communales ont été structurées sur les cinq finalités et les cinq éléments déterminants du cadre de référence national Agenda 21.

Si l'objectif de cette veille était de connaître et de suivre l'avancement des démarches communales de développement durable sur le Grand Lyon, il était aussi d'identifier les pratiques intéressantes à diffuser, partager. C'est donc une volonté forte de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de vous permettre de repérer et entrez en contact avec d'autres communes, qui animait également cette veille. Il s'agit bien de favoriser et d'inciter les communes à fonctionner en réseau. Ce document vivra avec vous, **il n'est pas exhaustif et doit être dynamique** ; il a d'ailleurs déjà été mis à jour plusieurs fois.

Les **premières grandes conclusions** sont que, **sur les 58 communes du territoire d'agglomération, 20 sont engagées dans un Agenda 21**, avec des niveaux d'avancement différents. Cinq d'entre elles sont déjà à l'étape du bilan, de l'évaluation et de la rédaction d'un deuxième Agenda 21. **30 communes sont dans un projet qualifié de « formalisé de développement durable »** : cela peut être une charte de développement durable comme à Fontaine-Saint-Martin ou Givors. Ce peut être aussi un « outil calepin 21 » ou une réflexion sur une démarche structurée, sans s'appeler Agenda 21. Certaines de ces communes travaillent sans chargé de mission.

La MCT a fait une carte où se trouvent les communes en fonction de leurs niveaux d'avancement dans leur démarche d'Agenda 21. On observe que **même les communes non engagées** dans une démarche de développement durable **ont souvent des actions concrètes** et relatées dans leur fiche communale. Ce sont des choix qui témoignent de la diversité des communes qui, pour certaines, ont quand-même envie de faire quelque chose et d'apporter leur contribution au développement durable ; peut-être avec des moyens ou des

visions différentes. Les types d'actions, de démarches et de moyens disponibles témoignent de la riche diversité des communes.

Il est également intéressant de s'intéresser aux **arguments développés pour ne pas mettre en place un Agenda 21** :

- La sensation que la démarche est complexe et non adaptée aux communes de petite taille.  
Le processus semble trop lourd. Quand les communes évoquent ce point, c'est qu'il y a une volonté d'aller tout de suite vers l'action. Il est difficile d'avoir envie d'agir et d'être dans un processus où le temps de réflexion ou de prise de décision risque d'être long. Ce peut être au détriment d'une démarche globale, mais en faveur d'une action concrète, sur des projets d'investissement par exemple. Les communes ont tendance à vouloir montrer du concret assez rapidement à leurs habitants.
- Certaines communes ressentent encore que le message de développement durable ne fait pas sens pour la population. Le battage médiatique a peut-être contribué à diminuer ce sentiment, mais, parfois, la priorité est mise sur la question sociale.
- La difficulté de mobilisation transversale de l'équipe municipale. Comment va-t-on vers plus de transversalité politique ? Comment l'élu en charge du développement durable peut-il convaincre et mobiliser toute l'équipe municipale ?
- Le processus de conduite de changement vous semble encore difficile à mettre en œuvre. Il est intéressant de parler de ces difficultés, car vous verrez que les témoignages vous apporteront sûrement quelques réponses à ces questions.
- Il y a aussi la difficulté pour les chargés de mission à se faire reconnaître, à être légitimes au lancement de la démarche et ne pas être perçus, par ses collègues, comme un élément intrusif.
- Et naturellement, il y a aussi l'argument du coût.

Si l'on essaye de faire un **premier bilan des actions recensées** chez les uns et autres, la première conclusion est que le territoire du Grand Lyon est fait d'une **grande diversité** dans la manière de contribuer au développement durable : des démarches d'Agenda 21, des démarches formalisées non appelées Agenda 21, ou des actions sectorielles plus concrètes. Il faut le voir comme une opportunité : nous disposons ici d'un véritable réseau grâce auquel nous pouvons apprendre mutuellement comment avancer.

La deuxième conclusion que nous souhaitons partager avec vous est une proposition de **valorisation de certaines actions dans le cadre du Club**. Les critères de choix que nous avons retenus pour choisir ces actions sont : le caractère innovant de l'action tant au niveau de l'agglomération qu'au niveau national ; les possibilités que ces actions soient reproduites dans d'autres communes ; et aussi l'accord des communes pour témoigner de leurs actions ou être associées à la réalisation de supports de communication (accord donné dans le cadre de l'enquête réalisée fin 2010).

**Un certain nombre d'expériences intéressantes à valoriser peuvent être citées :**

- **L'évaluation participative**, dont une forme de valorisation sera le témoignage de *Marion Athiel* (chargée de mission à Rillieux-la-Pape).
- Les démarches par rapport au **compost**. On a vu certaines communes faire des démarches globales, se positionnant à la fois sur de l'interne et de l'externe. Beaucoup de communes travaillent sur le compost, mais nous voulions citer Saint-Priest qui a fait avancer les choses sur la restauration collective et l'aide à la mise en place également de composteurs auprès des acteurs et habitants de la commune.
- Une autre action est le **PENAP** qui est un outil du Conseil Général en vue de la préservation des espaces naturels agricoles et périurbains. Certains Agendas 21 de communes plus rurales comme Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ont su mobiliser cet outil départemental dans leur réflexion de développement durable. Nous trouvons intéressant de faire connaître, pour la préservation des espaces en limite périurbaine de l'agglomération, la force de l'articulation entre un outil départemental et un Agenda 21 communal.
- Nous avons aussi identifié quelques actions sur la **biodiversité ordinaire**. On parle souvent de la biodiversité remarquable, mais la biodiversité ordinaire est importante, par exemple à travers la mise en place d'hôtels des insectes, ou de murs végétaux.



- L'appui à l'obtention de **microcrédits**. Quelques communes agissent sur ce thème. On en a beaucoup entendu parler au Bangladesh, mais en France, c'est une autre forme d'aide à la création d'activités qui peut se faire dans le cadre d'un engagement de développement durable, comme à Mions par exemple.
- Nous avons aussi été attentifs aux actions que l'on peut qualifier d'**incitation à l'action citoyenne**. Un exemple est le **revenu minimum étudiant** qui a été instauré à Champagne-au-Mont-d'Or. C'est un exemple qui nous semble innovant, que ce soit à l'échelle de l'agglomération ou au niveau national.
- Les actions mises en place en lien avec la **santé environnementale**, sont innovantes et à conforter. Il y aura certainement un Club à venir sur ce thème. Beaucoup d'actions concrètes peuvent être valorisées sur votre territoire : la qualité de l'air intérieur, les ateliers santé-ville, ou des réflexions par rapport aux ondes électromagnétiques. Il y a beaucoup d'actions concrètes qui existent et qui peuvent être partagées.
- Deux autres actions mises en place par Lyon nous semblent intéressantes : la **gestion durable des espaces verts**, et le **Plan Lumière**, avec la création du réseau LUCI et la rédaction d'une charte de l'éclairage public dans le cadre d'un réseau d'acteurs.

Il était important de pouvoir vous restituer les éléments principaux de cette veille territoriale, vous dire que **toute cette richesse doit maintenant être valorisée** entre nous afin qu'elle soit utile collectivement.

Nous allons maintenant passer aux témoignages de collectivités engagées dans les démarches d'Agendas 21 pour comprendre quels ont été les apports et difficultés de ces démarches globales.

# F. REGARDS CROISES SUR LES DIFFICULTES ET LES APPORTS DES DEMARCHES D'AGENDAS 21

## F.1- L'Agenda 21 de Rillieux-la-Pape

**Marion Athiel**

*Chargée de mission agenda 21, Rillieux-la-Pape*

Je vais me focaliser sur la **démarche d'évaluation participative que l'on a mise en place pour notre Agenda 21** ; cela me permettra également de formuler les apports et les difficultés de cette démarche.

Nous avons démarré le travail sur l'Agenda 21 en 2004. En 2006, nous avons adopté le plan d'actions. En 2007, nous avons eu la reconnaissance du Ministère et nous avons publié un premier bilan pour déjà montrer quelles avaient été les avancées des premières actions.

Nous avons participé, aux côtés du Ministère, à la rédaction du référentiel d'évaluation des agendas 21, puis avec Rhône-Alpes Energie Environnement à un travail en réseau avec des collectivités rhônalpines sur l'évaluation participative.

Nous avons expérimenté l'évaluation de notre Agenda 21 en 2010 et nous préparons maintenant notre seconde version de l'Agenda 21.

Pour préciser le **contexte de notre évaluation**, il faut mentionner que nous faisons partie des collectivités qui ont mis en place un programme d'actions et qui avons un peu oublié de formaliser la stratégie. Comme l'évaluation n'avait été que partiellement intégrée dans notre Agenda 21, nous n'avions donc que des éléments de contexte sur lequel appuyer le travail évaluatif.

Parallèlement, notre ville souhaitait aussi avoir un outil plus global pour mettre en place l'évaluation de toutes nos politiques publiques.

Il ne faut pas s'inquiéter si la démarche d'évaluation prend du temps pour nos communes. C'est un peu comme pour l'Agenda 21 : il faut du temps pour le mettre en place et l'élaborer. Il ne faut donc pas avoir peur de s'arrêter plutôt que de lancer une démarche qui pourrait s'arrêter et échouer à un moment donné.

Participer à la construction du référentiel du Ministère nous a beaucoup aidé. Le groupe de collectivités mobilisé sur ce travail a pointé l'importance de travailler sur la stratégie, comme d'ailleurs le groupe de travail régional. Il est apparu qu'il faut d'abord partir d'une réflexion sur la démarche d'évaluation, ce que l'outil ne fait pas. Par contre l'outil est extrêmement nécessaire pour assurer le suivi de l'évaluation.

Par rapport à la **mise en place du dispositif**, nous avons décidé de faire une expérimentation et non pas d'évaluer l'intégralité de notre Agenda 21 car nous nous voyons mal démarrer une évaluation participative sur 200 actions. Nous nous sommes focalisés sur 12 actions, car elles avaient un lien avec le volet énergie. Nous voulions travailler sur notre contribution au Plan Climat du Grand Lyon. En faisant attention à avoir des actions transversales au développement durable et pas seulement sur l'énergie. Nous avons aussi expressément choisi des actions qui n'avaient pas été mises en œuvre afin de savoir pourquoi. Nous avons choisi une **évaluation participative**, car c'est un pilier du développement durable, mais aussi parce que nous avons fortement sollicité les **partenaires locaux** lors de la construction de notre Agenda 21 et **nous voulions aussi leur rendre compte de notre état d'avancement**.



La première phase fut la rédaction d'un cahier des charges, le choix des actions à évaluer, les questions évaluatives et le **mandat évaluatif**. Celui-ci est très important pour la validation par les élus. Nous avons soumis le mandat au bureau municipal ; d'abord pour valider la démarche d'évaluation, mais aussi pour savoir ce que nous allions demander au prestataire extérieur qui allait nous accompagner.

Ensuite, nous avons composé un **groupe d'évaluation participative (GEP)**. Nous avons organisé cinq réunions d'avril à juillet 2010. C'est une démarche assez lourde pour les services et les élus qui sont dans l'obligation de fournir en permanence un certain nombre de données.

Le groupe d'évaluation participatif a **produit des recommandations** sur les 12 actions. Nous avons ensuite eu une **validation politique** à la fin. Nous nous sommes aussi engagé à ce que les élus reviennent vers le groupe d'évaluation pour expliquer pourquoi nous n'avions pas retenu telle ou telle recommandation et expliquer comment le travail du GPE sera utilisé. La restitution au groupe a été réalisée le 15 novembre 2010 ; l'ensemble a été présenté au conseil municipal en décembre. Il y a eu une suspension de séance pour demander à deux personnes ayant participé au groupe de nous expliquer comment ils avaient ressenti le processus. Nous publierons les résultats fin mai 2011.

Par rapport au groupe d'évaluation participative, nous n'avons pas recherché à ce qu'il soit **légitime ou représentatif**. Cela a été un parti pris dès le départ. Nous avons par contre mis en place des **critères de recrutement du groupe**. Il y a des publics que l'on ne voit pas dans les instances de participation alors nous avons voulu avoir une parité homme femme, baisser l'âge moyen des participants et remobiliser l'intégralité des partenaires locaux qui ont participé à la rédaction de l'Agenda 21, car ceux-ci portent eux-mêmes certaines actions.

Nous nous sommes posé la question de la participation de l'opposition. Nous avons décidé de ne pas la faire participer au groupe, mais ils seront partie prenante lors de la deuxième phase d'évaluation participative.

Le GEP représente donc **21 personnes**, avec 10 femmes et 11 hommes, dont 6 habitant(e)s, 8 partenaires locaux et 7 représentants de la ville (3 élus et 4 agents). Ces derniers ne portaient pas les actions que l'on évaluait. Nous avons eu en moyenne 12 personnes par réunion, dont 2 réunions avec moins de 10 personnes. Le groupe d'habitants a été le plus assidu. Une conclusion que nous avons faite, au regard de la participation au GEP, est qu'il convient de retenir au départ un groupe plus large d'une trentaine de personnes afin d'avoir en définitive 15 à 20 personnes lors de chaque réunion.

En ce qui concerne la **méthode de travail du groupe**, la **première réunion a été dédiée à la formation des participants à l'évaluation**. Certains n'en avaient pas entendu parler. Nous avons fait cela avec un prestataire extérieur. Nous avons peur que les participants ne reviennent pas, car l'évaluation peut faire peur, mais finalement les participants sont revenus.

Nous avons ensuite **présenté les actions et les questions évaluatives validées par les élus lors de la deuxième réunion**. Nous leur avons remis des fiches avec les données collectées sur les actions à évaluer. Ce travail préparatoire a aussi été intéressant en interne pour construire nos outils de suivi. Si les participants du GEP estimaient que l'on n'avait pas fourni assez de données, ils pouvaient poser des questions. Soit le prestataire extérieur demandait des éléments complémentaires aux services et assurait le retour des réponses au groupe, soit des « auditions » étaient organisées avec les porteurs d'actions.

Il convient d'être **attentif à la réaction des services en interne**. Nos collègues qui n'ont pas l'habitude de mettre en place des processus participatifs peuvent se sentir menacés. Des remarques peuvent être mal prises. Il faut bien stipuler que ce ne sont pas des remarques sur leur travail, qu'il faut bien comprendre que ce n'est pas grave, car nous sommes dans **un processus d'amélioration continue**.

Les **deux dernières réunions** ont été destinées à la **rédaction de l'avis évaluatif et des recommandations** pour chacune des actions. Nous avons eu entre 5 et 15 recommandations selon les actions.

**Par rapport au bilan de la démarche**, nous considérons aujourd'hui comme un **atout**, le fait que le travail évaluatif permet de mieux connaître les actions de l'Agenda 21. En effet, au vue des enquêtes auprès de la population, nous faisons le constat qu'après autant de temps, il n'y a que 20% des habitants de notre commune qui connaît l'Agenda 21. En même temps, nous nous apercevons que ce n'est pas si grave, car ce

qui importe c'est que les actions de l'Agenda 21 soient connues. Le processus d'évaluation participative y contribue.

Un autre apport de l'évaluation participative, est de **construire une culture commune de l'amélioration continue**, grâce à la formation sur l'évaluation, et de **mieux prendre en compte la parole des habitants et des partenaires locaux**.

Nous avons aussi **redynamisé l'interne** avec l'évaluation complète de nos politiques publiques, pas simplement de celles liées à Agenda 21. Ce sera une source pour notre second Agenda 21.

**Concernant les limites**, certains membres du groupe d'évaluation participatif auraient préféré que l'on vienne directement avec des indicateurs objectifs. C'est vrai que nous sommes plutôt partis sur des questions évaluatives et pas forcément sur des indicateurs. Nous pensons que c'est la même chose sur le référentiel du Ministère. Si on le met en place, il ne faut pas tout de suite partir sur des indicateurs, mais sur les questions évaluatives afin de savoir ce que l'on veut faire de nos politiques de développement durable, pourquoi on évolue et quels sont les objectifs de l'évaluation. C'est un processus qui peut être lourd en interne, mais nous y avons pris beaucoup de plaisir.

Il y a aussi la **question de l'animateur** : faut-il un animateur interne ou externe? Nous avons fait le choix d'un animateur externe pour la première phase d'expérimentation afin que l'on ne soit pas juge et parti. Pour la deuxième phase, nous ne nous sommes pas encore décidés.

Par rapport au **rôle et à la place de la mairie**, quelques critiques ont été faites sur sa sur-représentation dans le GEP. Une vraie discussion a été nécessaire avec nos collègues et nos élus, car il est difficile de leur dire de venir dans un groupe d'évaluation et d'avoir un regard critique sur les actions portées par leurs collègues. De ce fait, ils ont eu une position de retrait, surtout aux premières réunions. C'est à force de discuter avec eux et suite à une validation hiérarchique et politique, qu'ils ont mieux joué le jeu et ce sont impliqués dans la démarche. Mais cela reste une difficulté.

**Concernant les suites de l'évaluation participative**, nous allons intégrer les recommandations du GEP dans la seconde phase de l'Agenda 21. Nous allons publier les résultats de l'évaluation, mais aussi l'état d'avancement des autres actions que nous n'avons pas évalué.

Nous sommes en réflexion pour étendre le dispositif participatif, en déterminant de nouvelles actions que nous allons évaluer. La **seconde phase d'évaluation participative** est en préparation pour septembre 2011.

Nous ferons **évoluer la méthode de travail sur plusieurs points** : nous pensons par exemple définir les questions évaluatives avec le groupe directement. Concernant la rédaction de l'avis du GEP, nous avons regretté de ne pas avoir eu de réunion du GEP pour discuter et finaliser le document. C'est l'animateur qui a pré-rédigé celui-ci, puis nous avons consulté les membres du GEP par courrier, pour avoir leurs remarques. Nous en avons eu très peu. A l'avenir, il faudra avoir une réunion supplémentaire afin que l'on soit tous d'accord sur le contenu.

**Concernant le référentiel national**, nous n'avons pas pu faire partie des collectivités qui l'ont testé car ce n'était pas le moment approprié pour notre collectivité. Nous allons par contre **l'utiliser** pendant notre deuxième phase Agenda 21, **lors de la rédaction de notre stratégie**. C'est un outil qui va beaucoup nous aider.

Nous pensons aussi mettre en place **un logiciel qui permettra un suivi bien fourni**. Comme bien d'autres chargés de mission, aujourd'hui nous utilisons des tableaux Excel et des documents Word et il est difficile de s'en sortir. Avec un logiciel utilisable par tout le monde, ce serait plus simple.



Avant de conclure, je voulais revenir sur trois points :

- **Le Grand Lyon et le Club pourraient nous aider pour pérenniser nos efforts.** Il faudrait avoir une vraie réflexion sur la présentation des dispositifs financiers et d'accompagnement afin que l'on puisse savoir comment s'y prendre. Sur certaines difficultés, nous devrions aussi partager plus. Par exemple, nous ne sommes pas les seuls à nous poser des questions sur la manière de mobiliser les personnes pas encore sensibilisées.
- **Un groupe s'est lancé au niveau de l'agglomération avec les chargés de mission démocratie participative.** Je pense qu'il serait intéressant de faire une réunion ou un atelier d'échange entre les chargés de mission Agenda 21 et développement durable et les chargés de mission démocratie participative. Les **CETE** ont aussi lancé, à la demande du Commissariat Général au Développement Durable, une démarche sur la **cohésion sociale et les Agendas 21**. Nous allons avoir un an de réflexion et d'ateliers d'échanges et je pense que cela vaudrait la peine d'articuler ces travaux avec ceux du Club et de **faire un lien avec ces réseaux**.
- **Concernant les données**, il y en a certaines non disponibles dans les communes. On ne peut donc pas renseigner nos indicateurs. Il faudrait pouvoir mieux échanger pour savoir qui sont nos interlocuteurs, qui sont les détenteurs de données. Il faudrait aussi mieux prendre en compte le fait que les communes disposent de données qualitatives importantes, comme par exemple dans les actions de la politique de la ville ou à l'issue d'enquêtes. Il faudrait savoir comment les intégrer dans la démarche, et les valoriser dans les observatoires d'agglomération.

## F.2- L'Agenda 21 de Saint-Fons

**David Leyval**

*Directeur général adjoint - Pôle Développement Territorial à Saint-Fons*

Saint-Fons est une commune de 17 000 habitants au sud de l'agglomération. Elle est engagée dans l'**Agenda 21** de la **Vallée de la Chimie**, qui a été fait dans les règles de l'art. Ce n'est pas vraiment le cas de notre Agenda 21 communal.

Les élus communaux se sont **engagés dans l'élaboration de notre Agenda 21 communal fin 2008** avec l'idée de faire un Agenda 21 classique, avec la démarche ad hoc. Pour des raisons contextuelles, cela n'a pas été possible. Il y a eu beaucoup de discussions concernant le pilotage technique. Nous avons beaucoup parlé d'avoir un chargé de mission dédié, mais la commune a finalement fait le choix d'utiliser les ressources humaines existantes et de **rattacher cette mission à la Direction Générale**.

L'avantage de ce choix est principalement en termes de mobilisation des services. La Direction Générale a évidemment légitimité pour interpeller les différents services. Mais le principal défaut est un manque de disponibilité, ce qui est un problème pour le travail de fond.

Le choix finalement retenu a été de partir d'un **nombre limité d'actions**, orientées principalement en direction des services municipaux. Nous nous sommes quand même fixés comme **objectif de formaliser un Agenda 21 en fin de mandat**.



Je vais citer quelques **actions significatives** :

- **La gestion différenciée des espaces verts.** Elle a été mise en place de manière volontaire. Elle marche bien, il y a une forte adhésion des agents de la ville qui ont déjà changé leurs pratiques. Je constate une réelle **évolution des métiers** qui est très intéressante. Nous avons démarré avec un nombre limité de sites. Celui-ci a doublé en 2 ans.
- **Les modes de déplacement de nos agents.** Le résultat est très mitigé sur cette action. Les outils mis en place devaient être, en théorie, suffisants pour modifier les pratiques: réduction du parc de véhicule, ouverture de ce parc aux agents, suppression des véhicules de fonction, remplacement par des vélos à assistance électrique et participation de la commune aux abonnements de transports en commun.  
Ces outils, après un engouement fort lors de leur mise en place, ont été finalement peu utilisés, notamment les vélos électriques. D'autre part, nous avons constaté une augmentation des déplacements en véhicules. Le fait est que nous en avons démocratisé l'usage.  
Je pense aujourd'hui qu'il **ne faut pas se contenter de mettre des outils à disposition**, mais vraiment d'accompagner leur mise en place et de sensibiliser les usagers. C'est pourquoi nous avons fait le choix **d'embaucher un service civique qui sera l'ambassadeur des déplacements.**
- **Le tri dans les services municipaux.** Nous nous disions qu'avant d'être exigeants envers les habitants, nous devons être exemplaires dans nos services. Ce qui n'était pas du tout le cas. Nous avançons lentement, service par service, en nous donnant comme objectif de généraliser le tri dans nos services municipaux d'ici la fin du mandat.
- **Les économies d'énergie.** Saint-Fons possède un patrimoine bâti considérable, mais en mauvais état et très ancien. Il y a donc de très gros enjeux. Nous avons rencontré, en cours de route, la démarche du **Plan Climat** du Grand Lyon dans laquelle nous nous sommes engagés. Nous sommes aujourd'hui parvenus à mieux formaliser notre travail sur les économies d'énergie, grâce à un état des lieux, en utilisant les outils du Plan Climat. Nous avons pu aussi nous fixer des objectifs. **Les démarches d'Agenda 21 et de Plan Climat vont donc se nourrir mutuellement.**

En termes de **points positifs**, je voudrais faire une remarque personnelle : je trouve dans les démarches de développement durable et dans leurs diffusions, des choses qui ont été faites il y a une vingtaine d'années avec la politique de la ville. C'est un changement de pratiques qui est visé. On pourrait même parler d'une dimension militante. Dans les deux cas, ces démarches permettent de **dépasser les clivages entre services et de partager des objectifs communs.**

C'est un **outil de management intéressant**, car il permet aussi de **faire évoluer les métiers**, notamment les métiers de terrain, ce qui offre des perspectives aux agents. Par exemple les jardiniers ou les gardiens d'équipements sont aussi des référents développement durable en termes d'économie d'énergie ou de changement de pratiques. Dans beaucoup de métiers de la fonction publique, cela va apporter un souffle nouveau et c'est une chose très positive.

La **principale difficulté** que nous avons aujourd'hui - outre le fait que l'on soit parti dans le désordre et qu'il faille remettre de l'ordre dans tout ça - est de **maintenir l'enthousiasme et l'engagement**. Notre groupe de travail, composé de représentants des services municipaux, se démobilise. Il y a un essoufflement, voire même un découragement lié à la durée nécessaire pour décider et changer. Les choses ne changent pas en un jour et ce n'est pas facile sur la durée.

### F.3- L'Agenda 21 de Dardilly

#### **Frédéric Brocard**

*Directeur général des services, Dardilly*

J'ai choisi trois axes pour ma présentation : le politique, l'administration et les citoyens, afin de vous expliquer où nous en sommes.

A Dardilly, nous avons commencé notre démarche en 2006. La commune compte 8 800 habitants et la moitié de notre commune se trouve en zone naturelle ou agricole. Nous avons d'abord fait un **état des lieux** et en quelques mois nous avons rédigé notre Agenda 21 avec un plan d'action de 92 actions. Nous avons aujourd'hui déjà **réalisé un bilan**. Nous avons réalisé la moitié du chemin. Mais nous n'étions pas prêts à faire un bilan de manière participative. Il a été réalisé en interne.

**Au niveau politique**, l'option a été prise de décentraliser la démarche dans toutes les délégations et, de ce fait également dans tous les services. Nous en récoltons les fruits aujourd'hui.

Jusqu'en 2008, date des élections municipales nous avons coloré nos politiques avec du développement durable. Nous nous sommes par exemple axé, comme à Saint-Fons, sur des actions en matière d'économies d'énergie. Notre parc immobilier est relativement important. Nous avons fait de nombreux investissements, notamment en matière de diagnostics et en visant la haute qualité environnementale (HQE) dans tous nos investissements. L'objectif était de viser le fameux facteur quatre, par la réduction par quatre de nos émissions. Six ans après, nous en sommes très loin malgré tous les efforts réalisés...

Aujourd'hui, et depuis le renouvellement municipal de 2008 (néanmoins dans une certaine continuité), **le développement durable est devenu la pierre angulaire de l'ensemble des politiques publiques** de Dardilly. Pour cela, nous avons retenu de ne pas avoir d'adjoint au développement durable. C'était donc plutôt une démarche décentralisée. Seuls deux adjoints ont cette « connotation » : une adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la sensibilisation au développement durable et un adjoint au cadre de vie et aux investissements citoyens puisque nous avons depuis 5 ans une politique d'aide au citoyen (panneaux solaires, chauffe-eau solaire ou chaudière à bois et granulés, etc.).

Tout ceci est relativement positif, car **une émulation sans précédent est née au sein de l'ensemble des délégations**. Chaque adjoint gère son plan annuel avec des actions labellisées « Agenda 21 et développement durable ».

Nous pouvons aussi passer des soirées entières à débattre à propos des aides éco-citoyennes. De ce point de vue, il y a des anecdotes amusantes qui engendrent souvent des paradoxes. D'autres communes doivent aussi y être confrontées, mais le principal c'est que nous avançons. C'est une dynamique importante qui a lieu sur toute l'agglomération lyonnaise et qui nous entraîne.

**Du point de vue de l'administration**, nous avons commencé par une démarche interne en essayant d'être éco-exemplaire. Nous avons travaillé avec **24 correspondants** qui sont des agents au sein de chaque site municipal, ils sont référents Agenda 21, issus de toutes les catégories (directeur des services techniques, personnel de l'entretien de la crèche, bibliothécaires ou gardiens de gymnase,...). C'est un groupe qui se réunit trois ou quatre fois par an et qui est très dynamique. En 2008, après un grand travail de concertation interne, il a permis de rédiger une charte de comportements destinée aux citoyens de la ville de Dardilly. Il y figure un certain nombre de thématiques comme les énergies, les déplacements ou les achats au sein de la collectivité. Tout n'est pas idéal mais cette démarche nous a permis de faire un grand pas en avant.



Par rapport à la **transversalité**, des services se sont décroissés, et en 2008, nous avons **modifié l'organigramme de la collectivité**. Nous travaillons maintenant par pôles. Certains services, qui pouvaient s'abriter derrière leurs règles et leurs expertises, sont maintenant obligés de partager les projets et de les faire avancer ensemble. Je constate que les projets vont plus loin et sont mis sur pieds plus rapidement.

Un autre axe est la **formation**. Nous organisons chaque année une à deux sessions de formation pour nos agents municipaux. Ce sont actuellement 75% des agents qui sont formés au développement durable. Le formateur est un organisme que vous connaissez bien puisqu'il intervient aujourd'hui dans la salle et j'en profite pour les remercier.

Le point extrêmement positif est qu'aujourd'hui **nous apprenons ce que nous faisons en termes de développement durable quasiment dans l'instant**. Grâce au flux RSS de notre site, les services municipaux mettent en ligne les toutes nouvelles initiatives. Tout va plus vite, et il y a du dynamisme. Comme nous sommes dans une organisation qui est moins hiérarchisée, des initiatives voient souvent le jour et sont directement mises en ligne, même si le Directeur général des services ne les a pas encore validées. On se situe bien dans une démarche de développement durable.

Aujourd'hui, **chaque recrutement est connoté développement durable**. Par exemple, un contrôleur des travaux qui a aussi fait une formation à l'ALE, un employé aux espaces verts qui était déjà sensibilisé, voire militant en termes de développement durable ou une personne au service de l'urbanisme qui a travaillé sur le SCOT ou le PADD. On gagne alors énormément de temps, les agents sont compétents et formés et ce sont eux qui déclinent la démarche.

**Par rapport aux citoyens**, nous avons créé en 2008 les **Comités de proximité** qui sont l'équivalent des Conseils de quartier des grandes collectivités. Nous avons actuellement l'impression de revenir 5 ans en arrière, car il faut faire un énorme travail de pédagogie sur chaque projet. Il est très difficile de faire passer des objectifs de démarche durable. Il y a souvent un décalage dans ce que nous pouvons proposer aujourd'hui et ce qu'attendent nos habitants.

Un point positif est que nous avons pu renégocier notre **marché de restauration scolaire**. Un Comité consultatif a été créé pour l'occasion. Des citoyens experts nous ont même aidés pour le rédiger.

Ce qui est moins réjouissant, est l'exemple de l'entretien des espaces verts. On entend dire que Dardilly devient sale. Les habitants ont l'habitude des « jardins à la française » avec du gazon impeccablement tondu. Il faut alors faire de la pédagogie pour rendre acceptable l'entretien raisonné des espaces verts. Ensuite viennent des contestations d'ordre financier. « Pourquoi ma fiche d'impôts ne diminue-t-elle pas alors que nous ne tondons plus qu'une seule fois par mois les pelouses? » Nous essayons de tenir le bon bout en expliquant que le développement durable n'est pas toujours synonyme d'économie de budget.

Concernant les **difficultés** majeures que nous rencontrons, elles peuvent être classées par type d'acteur. Il y a d'abord l'adhésion des associations. Pour celles qui occupent nos bâtiments municipaux, le changement de comportements vis-à-vis des flux est difficile à partager. De même, les associations sont peu intéressées à l'organisation d'événementiels plus responsables. Nous sommes aussi en difficulté pour essayer de travailler avec les très petites entreprises et les entreprises du parc technique qui totalisent 26 000 emplois.

## F.4 - L'Agenda 21 de Sainte-Foy-lès-Lyon

**Audrey Delahaye**

*Chargée de mission Agenda 21, Sainte-Foy-lès-Lyon*

Nous nous sommes lancés dans la démarche en février 2009 avec une délibération au Conseil Municipal: le **lancement opérationnel c'est fait en 2010** avec un recrutement de chargée de mission. Nous nous sommes donnés un an pour poser les bases méthodologiques, réaliser le diagnostic et mettre en place les premiers ateliers participatifs. Le vote sur la stratégie s'est fait en mars 2011 et de nouveaux ateliers participatifs auront lieu au mois de mai sur les actions.

Avec un an et demi de recul, nous pensons que **la principale difficulté a été la mobilisation**. Nous arrivions à mobiliser les gens qui venaient d'habitude aux réunions publiques. Nos ateliers étaient remplis, mais nous avions très peu de jeunes. Nos ateliers n'étaient donc pas assez représentatifs, notamment en ce qui concerne la participation des acteurs.

Nous avons donc décidé de **faire des entretiens complémentaires** et d'aller à la rencontre des acteurs. Nous avons fait une quinzaine d'entretiens entre janvier et février 2011 avec notamment les acteurs associatifs. Nous avons choisi 5 ou 6 associations d'intérêt général, nous sommes allés au lycée, au collège, au Conseil Municipal des Enfants et nous avons rencontré les parents d'élèves. Le but était d'avoir un éclairage complémentaire pour pouvoir construire la stratégie avec tous les élus. Grâce à l'association des acteurs, les élus se sont mieux approprié la démarche et leur implication s'est renforcée.

En allant voir ces acteurs structurants, nous avons également pu définir leurs rôles, ce qui n'était pas très clair au début de la démarche. Cet échange a permis de libérer la parole et de bien pouvoir exprimer ce que nous attendions d'eux.

Lors de la semaine du développement durable, nous avons lancé un petit déjeuner des acteurs de l'Agenda 21 au cours duquel nous leur avons **remis officiellement un courrier du maire qui définissait leur rôle d'acteurs et de relais d'information**. Nous espérons que cela va fonctionner pour notre deuxième série d'ateliers au mois de mai. Quand nous les avons rencontrés, ils étaient demandeurs de cette participation à la démarche. Ils ont d'emblée eu l'idée de coordonner tous les acteurs, or ce n'était pas du tout évident à la base.

Nous avons aussi eu la demande de faire une **charte d'éco- responsabilité des associations**, ce qui a été la bonne surprise des entretiens. Nous nous sommes rendu compte qu'ils voulaient devenir acteurs de la démarche, mais ils n'arrivaient pas à trouver leur place. Peut-être avons-nous mal expliqué les choses au début ? Nous avons pu rectifier le tir après la première série d'ateliers.

**En interne**, nous avons lancé la démarche Agenda 21 pour l'administration et nous avons formé 281 agents grâce à une **journée de formation** qui a été un réel engouement général. Nous avons mélangé les services, ce qui a permis à certains de se rencontrer et de voir comment les autres fonctionnaient.

Par contre, comme **le temps de la décision n'est pas le temps de l'action**, les agents n'ont pas eu de retour de notre part à ce jour. Nous les avons fait travailler sur des idées d'actions, puis leur production a été étudiée par les chefs de service afin de voir ce qu'il était possible ou non de mettre en place. Il va donc falloir que l'on restitue aux agents les décisions des chefs de services. Il nous faut relancer la dynamique auprès des agents ; nous avons commencé en allant visiter le centre de tri de Rillieux-la-Pape (c'était une des actions demandées). Il n'empêche que l'engouement a disparu et qu'il est nécessaire de **remettre du rythme** en interne.



## F.5 - L'Agenda 21 de Saint-Priest

### **Corinne Dubos**

*Adjointe au développement durable et aux travaux de Saint-Priest*

Saint-Priest compte 41 100 San-Priots. Nous avons essayé de faire un **Agenda 21 avec l'ensemble des forces vives de la ville que sont les habitants, les associations, les entrepreneurs, les services et les élus**. Mon propos de ce jour concerne plus spécifiquement notre démarche avec les habitants.

En 2002, nous avons mis en place des **Conseils de quartier**, même si nous n'y étions pas obligés. Nous avons divisé la commune en 8 quartiers et nous nous sommes appuyés sur ces Conseils de quartier pour élaborer notre Agenda 21.

En 2007, la ville a rejoint le Club du Développement Durable du Grand Lyon. Le choix du maire fut de ne pas faire porter la partie développement durable par les adjoints en charge de l'environnement afin de ne pas cantonner le développement durable à la seule dimension environnementale.

En mars 2007, le Conseil municipal a délibéré le lancement de l'Agenda 21. La démarche a alors été **présentée en Conseil inter-quartier** (150 à 200 personnes présentes). Le Grand Lyon et la ville de Feyzin sont venus présenter leurs démarches. Ce temps fut un temps fort de notre mobilisation. Nous leur avons annoncé notre travail avec eux sur l'Agenda 21 communal. Les Conseils de quartier ont dû élargir leurs champs de travail et parler d'un projet à l'échelle de tout le territoire communal.

Nous avons ensuite fait appel à des volontaires des Conseils de quartier pour qu'ils fassent une **formation sur le développement durable et l'Agenda 21**. Cette formation a été réalisée conjointement avec les élus et les services. De ce fait, nous avons tous compris ce que nous mettions derrière les mots, car personne n'avait au préalable les mêmes représentations.

Cette formation a permis aux conseillers de quartier de travailler sur les objectifs d'un Agenda 21 de la ville, articulée autour de quatre axes : ville innovante, active, harmonieuse et solidaire.

Les habitants ont développé une quarantaine d'actions. Comme nous voulions que les actions de l'Agenda 21 soient réalisables très rapidement, nous avons fait le choix de n'en retenir que 35 au total; 5 sont issues du travail des conseillers de quartier. Les « 35 actions citoyennes » restantes seront utilisées plus tard.

**Toutes les actions sont portées par des cellules opérationnelles** formées d'un élu, d'un technicien et, le cas échéant, d'habitants. Chacune des actions est portée par un élu même si elle n'est pas dans sa délégation.

### **François Zanette**

*Chargé de mission Agenda 21*

L'un des axes forts de la commande politique était de répondre à l'un des objectifs du cadre de référence qui est la cohésion sociale grâce à la participation active des acteurs. C'est pour cela que nous avons choisi de « **copiloter** » **certaines actions avec des habitants**, ce qui les implique davantage et les rend acteurs.



Il y a donc 5 actions qui ont été labellisées « habitants » grâce auxquelles nous sommes passés directement du stade du discours et de la sensibilisation à l'action concrète : En quelques mots les actions « habitants » sont les suivantes :

- **La préservation de la ressource en eau** : les habitants ont proposé de mobiliser des familles volontaires, équipées en kits d'économie d'eau par la mairie. L'action intègre un suivi de la consommation de ces familles sur une année. Les familles testent des choses, des trucs et astuces. On peut ainsi identifier des exemples très précis de changements de comportement, avec les conséquences qu'ils peuvent avoir sur les familles. Nous nous sommes inspirés du concours « famille énergie positive ». C'est une démarche participative où les habitants sont acteurs.
- **La sensibilisation aux économies d'énergie**. Avec l'accompagnement de l'ALE, le but était d'élaborer un outil de sensibilisation par les habitants et pour les habitants. L'accent est donc mis sur l'échange de bonnes pratiques. Ce sont des habitants qui réalisent cet outil.
- **La promotion des modes de déplacement doux**, notamment le vélo. La mairie n'a pas de compétences « voirie » ou « déplacement » mais l'on peut se demander comment les habitants peuvent apporter leur pierre à l'édifice. Il se révèle que les habitants peuvent assurer une forme de veille territoriale, être des relais de terrain.. puis que la mairie soit le relais de leurs avis vers les personnes compétentes. Les habitants, avec l'aide de « Planète-Vélo », vont donc constituer un diagnostic vélo. Ils vont créer une carte de « cyclabilité » du territoire, avec des critères objectifs (classification par couleur des différents parcours, comme sur un plan des pistes de ski).
- **La sensibilisation des San-priots au code de la route**. Les habitants ont fait le constat que l'un des freins à l'utilisation du vélo était la peur des automobilistes. Ils souhaitent donc sensibiliser les habitants sur ce thème en impliquant les écoles pour la production de panneaux de communication ou en faisant des questionnaires.
- **Révision du plan de circulation de la ville**, notamment pour diminuer la gêne des camions. Nous avons, à Saint-Priest, une forte activité industrielle qui génère beaucoup de trafic de poids lourds. Une des propositions des habitants était de travailler avec les industriels sur des fiches pratiques pour que les chauffeurs soient informés. C'est une grosse difficulté quand on pense au nombre de sous-traitances qu'il peut y avoir.

Un apport important du portage par des habitants d'actions de l'Agenda 21 est d'**avoir des habitants acteurs, réellement impliqués, et soucieux d'un intérêt général et municipal.**

**Corinne Dubos** (*suite*)

*Adjointe au développement durable et aux travaux de Saint-Priest*

Pour **continuer à mobiliser ces habitants**, nous les **impliquons dans l'évaluation de notre Agenda 21.**

Nous nous posons une question depuis le début: « Comment évaluer notre Agenda 21 ? ». Dans les fiches actions, nous avons des indicateurs, mais quand un élu se lance dans une démarche d'Agenda 21, il n'a pas forcément en tête une stratégie définie pour savoir où l'on se situe et vers quoi nous tendons. Dans notre cas, nous visons plus l'amélioration de la qualité de vie des habitants, que l'atteinte d'indicateurs quantitatifs.

Afin de remobiliser les habitants nous allons lancer une évaluation participative en au moins quatre temps de travail. Une **formation sur l'évaluation** est prévue dans un premier temps ; nous espérons y réunir des habitants, des élus et des techniciens pour avoir la même lecture et savoir ce qu'il y a derrière les mots de l'évaluation.



**Je tiens aussi à souligner que l'Agenda 21 a apporté une plus grande convivialité au niveau de la ville.** La ville de Saint-Priest s'est engagée dans le concours réalisé par la région : Familles à énergie positive. Pour cela, elle s'est appuyée sur les conseils de quartier. Cinq familles, issues de quartiers différents, ont créé une équipe. Ces familles nous disaient représenter toute la ville. Sans ce concours, elles ne se seraient jamais parlées ou rencontrées. Elles sont prêtes à accueillir des San-Priots afin de leur expliquer comment faire les choses.

Cependant, nous ne sommes pas arrivés à **mobiliser la tranche d'âge 30-45 ans**. Nous y arrivons pour les **jeunes**, car ils ont leur Conseil municipal, mais les 30-40 ans c'est vraiment compliqué.

## **Corinne Blanchet**

*Directrice ABCD-Durable*

Nous avons donc eu plusieurs **témoignages complémentaires**, car abordant les apports d'une démarche globale d'Agenda 21 **tant en interne que sur le territoire**.

Les témoignages de démarches plus fortement **internes** montrent combien une démarche de type Agenda 21 permet une réelle évolution vers plus de **transversalité, technique et politique**. C'est un **outil de management**, d'évolution des compétences et métiers (*comme le soulignait Saint Fons*), de dynamisation des agents (*comme l'indiquait St-Foy-les-lyons*). La démarche peut amener à revisiter l'organisation, à déplacer des lignes en termes de fonctionnement hiérarchique, à susciter et valoriser l'esprit d'initiative et la créativité des agents (*comme en témoignait Dardilly*)

Plusieurs témoignages soulignent qu'après quelques années, l'Agenda 21 a permis que **le développement durable « s'intègre » dans toutes les délégations**. Des choix divers le montrent : ne pas avoir d' élu au développement durable (*comme à Dardilly*), faire porter à chaque élu une action de l'Agenda 21 (*comme à Saint-Priest*).

Il n'y a pas qu'après plusieurs années de vie, qu'une démarche d'Agenda 21 bénéficie à la commune et à son territoire. Ainsi, à St-Foy-les-lyons, les choix initialement retenus en termes de participation citoyenne se sont vus enrichis pour mieux définir le rôle et la place des acteurs, dans le dialogue et la construction collective de l'Agenda 21. C'est de **l'amélioration continue**.

La participation citoyenne dans la vie de l'Agenda 21 (telle qu'en témoigne St Priest), peut aller jusqu'à leur participation active comme porteurs d'actions de l'Agenda 21. C'est l'émergence de l' « **habitant-acteur** ». Il est aussi intéressant de voir que les Conseils de quartier sont parvenus à dépasser leurs premières préoccupations de proximité pour avoir une **vision de l'intérêt général de la ville**.

### **Questions et échanges :**

*Magali Bardou* : Il y a beaucoup de choses qui m'ont marqué. Le fil rouge de vos interventions est la question de la **mobilisation et de la participation**. Que ce soit au démarrage ou dans le temps.

Je suis intéressée par le réseau des chargés de mission démocratie participative évoqué par Marion Athiel. Pour notre part, nous organisons à la fin de l'année avec **l'Observatoire national des Agendas 21 un atelier sur la démocratie participative**. Ce sera le 8 et 9 novembre à Bordeaux. Nous évoquerons des questions très concrètes comme : « Comment mobiliser les plus jeunes? ». Nous nous poserons aussi des questions fondamentales comme : « Pourquoi faisons-nous de la participation ? » ou « Quelles sont les raisons qui nous poussent à la faire? ». On se pose rarement la question de savoir pourquoi nous en faisons, car ce ne sont pas toujours les mêmes raisons que son voisin. Nous voudrions ainsi faciliter l'échange d'expérience et apporter aux collectivités des idées et éléments de réflexion.





**Mr X :** Il est quand même important, au-delà d'une vision nombriliste, d'élargir le champ de la concertation. Ce que vient de dire ma collègue de Saint-Priest m'interpelle. Notamment par rapport à l'organisation du Grand Lyon. Il serait important que, par secteur, nous puissions avoir des confrontations par rapport aux problèmes propres de ces secteurs. Au-delà des secteurs, nous sommes aussi concernés que Saint Priest par la circulation des poids lourds par exemple. Il faut que nous travaillions sur des thèmes en commun. C'est un appel que nous allons lancer à nos maires.

Michel Reppelin : Nous pouvons répondre tout de suite sur les aspects territoriaux. Les conférences de maires fonctionnent actuellement plus dans une logique descendante. Le Grand Lyon peut paraître apporter la « bonne parole » mais si on peut inciter ces conférences des maires à aller sur des territoires structurants dans un esprit de développement durable, un peu plus formalisé, ce serait plus intéressant. Est-ce l'économie ou les transports qui fédèrent cela ? Il y a de nombreuses problématiques que l'on peut élargir afin d'avoir une démarche commune.

Sylvain Godinot, Agence Locale de l'Energie : Nous voulions d'abord remercier la MCT pour le travail réalisé sur les fiches de présentation des communes à propos du développement durable. Il nous a été extrêmement utile pour arriver à comprendre où en étaient un certain nombre de communes avec lesquelles nous ne travaillions pas encore. Nous voulions suggérer de compléter ce travail par deux acteurs manquants. Il y a d'abord le Grand Lyon : vous avez l'information des communes, mais celles-ci n'ont pas d'information synthétique sur ce que vous faites en termes de développement durable. Il y a eu des changements depuis le dernier Agenda 21. Nous sommes des acteurs du territoire en demande d'un document synthétique sur la stratégie de développement durable du Grand Lyon. On a aussi parlé souvent des deux Agendas 21 de territoires : il serait intéressant aussi de les intégrer dans la veille, au regard des points abordés dans les fiches communales. Cela permettrait de faire des parallèles entre les communes et ces trois acteurs.

Nous voulions aussi suggérer que ces fiches soient mises à la disposition de tous les acteurs et des particuliers. En effet : « Quelle est l'information que l'on donne aux habitants sur les politiques de développement durable des différentes communes? ». Il est quasiment impossible de faire une comparaison des communes du territoire si nous n'avons pas accès à ces documents.

Nous avons eu ce matin plusieurs acteurs de l'Etat. Nous aimerions qu'ils nous expliquent le changement d'échelle qui a eu lieu pour les Agendas 21 puisque nous sommes passés d'un cadre très souple à quelque chose de beaucoup plus normatif, dans le sens où nous parlons d'objectifs « quantitatif » et de délais. Par exemple, la diminution de 7% par an du poids de déchets sur le territoire communal. Cela est colossal ; c'est aussi colossal que ce que nous essayons de faire sur l'énergie et la réduction de 3% par an de consommation.

Ce changement d'échelle est radical. Nous savons aujourd'hui que nous allons dans la bonne direction, mais on ne connaît pas du tout la vitesse à laquelle nous y allons. On peut se douter que nous n'allons pas assez vite. Mais comment allons-nous prendre en charge le travail à réaliser ? Nous sommes tous conscients qu'un certain nombre d'acteurs ont des problèmes de moyens. Nous avons peut-être une piste aujourd'hui : c'est la mutualisation. Il y a quand même des parallèles à faire entre les différents Agendas 21 communaux. Par rapport à des organismes comme l'ALE, des associations ou des entreprises, on pourrait reproduire des actions qui fonctionnent de territoire en territoire. Il y a des économies d'échelle très importantes à faire. Par exemple, le concours « famille à énergie positive », nous pourrions développer des outils sur mesure dans chaque commune, avec un mandat systématique pour le faire (même si l'on constatera que nous n'aurons pas avancé assez vite). Il faut essayer de faire une mise en commun du travail des communes puisque nous sommes à l'étape où nous impliquons les populations. L'urgence est peut-être de les impliquer plus massivement.

Michel Reppelin La séance d'aujourd'hui était ciblée sur les actions des communes et sur l'échange des succès et les difficultés. J'ai apprécié, pour ma part, le pragmatisme des messages de l'Etat, ambitieux certes, car il fixe des cibles chiffrées et des objectifs de délais, mais avec souplesse plus que normativité. L'objet est bien de fédérer, sur les territoires expérimentaux et dans d'autres sous-ensembles structurants, car le Développement Durable ne s'arrête pas aux frontières administratives des communes.

Les fiches communales se trouvent sur Intranet, faut-il les passer sur internet? Pourquoi pas? Mais il faudra l'accord des communes, car les données évoluent rapidement et les fiches devront alors être mise à jour. Tout bouge, nous sommes dans l'avancée permanente et la « recherche-action ».

## G. CONCLUSION

**Michel Reppelin**

*Vice-président du Grand Lyon,  
Président du Club pour le développement durable,*

Nous voudrions remercier les représentants du Ministère et tous ceux qui ont participé à cette séance en donnant leur analyse de la situation.

Il n'est pas toujours facile de dire que tout n'a pas été comme nous le voulions. Les messages négatifs sont aussi positifs pour ceux qui veulent se lancer afin qu'ils ne fassent pas les mêmes erreurs.

Merci à tous et bonne fin de journée.

# SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 21 DECEMBRE 2010

27 questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la session. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

## 1. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	TOTAL
11	16	0	0	1	28

## 2. Plus précisément quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ... ?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	Sans réponse	TOTAL
La qualité et la pertinence des informations apportées	9	19	0	0	0	28
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	5	21	2	0	0	28
La qualité du dialogue et des échanges	9	16	2	1	0	28
L'animation	11	17	0	0	0	28
L'organisation (lieu, durée,...)	15	12	1	0	1	28

### Commentaires :

#### Sur les informations apportées :

- Tout est très intéressant, continuons c'est très positif.
- Ok pour la prochaine réunion, date à voir.
- La SNDD et le référentiel peut être un peu trop développés, notamment sur les modalités de leur élaboration. Il aurait fallu plutôt développer leur application concrète et pragmatique à l'échelle d'une ville.

NB : Il y a une erreur dans le Power Point de présentation de la veille territoriale : la ville de St Genis-Laval n'a pas encore réalisé son diagnostic, ni son plan d'actions. A modifier

#### Sur la qualité du dialogue et des échanges :

- Manque de temps pour les échanges.
- Manque de temps d'échanges (quelques interventions trop longues en 1<sup>ère</sup> partie).
- Plus de temps d'échanges entre les intervenants aurait été souhaitable –le point fait par les petites communes est très intéressant et donne envie de montrer le début des démarches.

#### Sur l'organisation :

- Toujours faire l'effort de tenir le temps – toujours bien caler le temps d'échanges.



### 3. Autres commentaires et remarques sur cette séance :

#### *En lien avec les **démarches globales de développement durable** :*

- Une séance intéressante sur l'articulation des différentes échelles territoriales et de l'expression des difficultés à surmonter pour conduire des projets de développement durable.
- Travailler les enjeux de l'emboîtement des territoires et des démarches.
  
- Il serait nécessaire de développer l'impact social de la mise en place d'actions DD – énergie (en raison de l'augmentation du foncier, loyer plus cher).
- Comment ne pas faire retomber la mobilisation des habitants lorsque le plan d'actions a été validé en conseil municipal ?
  
- La ville de St Genis-Laval rejoint l'avis de Décines et de Rillieux-la-Pape sur la question des financements, et notamment des subventions FEDER !
  
- Souhaiterait pouvoir avoir les fiches communales réalisées en 2010 ?

#### *En lien avec l'activité du **Club développement durable***

- Thème de l'articulation Agenda 21 et Plan Climat Territorial (accompagnement ALE), ce thème pourrait-il faire l'objet d'un prochain club ? – il faut poursuivre ces club DD, démarche intéressante de retours d'expériences.
- L'idée de Marion Athiel de créer une réunion regroupant démocratie de proximité et chargés de mission A21 est à mettre en place.
- Formation des agents en lien avec des actions de DD en intercommunalité par exemple.
  
- Réaliser quelques fiches de synthèse.
- Plus de partage d'expériences, d'actions concrètes – travail en groupe par thème d'intérêt, de questionnement.
  
- Il serait intéressant d'ouvrir les séances du club à la population et aux étudiants.